

Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés



Grand Orb
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
EN LANGUEDOC

2025-2030

Sommaire

Table des matières

.....	0
PARTIE 1 État des lieux	4
I- Présentation de la Communauté de communes Grand Orb	4
II- La population	5
II-1 La population de Grand Orb.....	5
II-2 Structure de la population	6
II-3 Typologie des familles	6
III- Les niveaux de revenu	7
IV- Activité, emploi, chômage.....	7
V- Les activités économiques sur le territoire	7
V-1 Le secteur touristique	8
V-2 Identification des acteurs et partenaires potentiels	9
V-2-1 Les établissements scolaires.....	9
V-2-2 Les structures administratives.....	9
V-2-3 Les associations	9
V-2-4 Les acteurs touristiques	10
VI- L'organisation de la gestion des déchets	10
VI-1 La compétence collecte et traitement des déchets.....	10
VI-2 Le parc de véhicules et les infrastructures	11
VI-3 Les déchèteries	11
VI-3-1 Trois déchèteries réparties sur le territoire.....	11
VI-4 La collecte	12
VI-4-1 Les ordures ménagères et le tri sélectif.....	12
VI-4-2 Le verre.....	13
VI-4-3 Les biodéchets	13
VI-4-4 Les TLC (Textile, Linge et Chaussure)	13
VI-4-5 La fréquence de la collecte	13
VI-5 Le traitement des déchets	13
VI-5-1 Les ordures ménagères résiduelles.....	13
VI-5-2 La collecte sélective	13
VI-5-3 Le verre.....	14
VI-5-4 Les TLC (Textile, Linge et Chaussure)	14

VI-6 Les déchèteries :	14
VI-6-1 Les filières spécifiques	14
VI-7 – Budget et financement du service.....	15
VI-8 Budget du service	15
VI-8-1 Dépenses de fonctionnement 2023	15
VI-8-2 Recettes de fonctionnement 2023.....	16
VI-9 - Historique des actions de prévention.....	19
I- AFOM du territoire	20
PARTIE 2 : Tonnages actuels et nouveaux objectifs	21
I - La production de déchets de Grand Orb.....	21
II Les déchèteries.....	24
I-1-1 Fréquentation des déchèteries	26
III Zoom sur la collecte sélective	27
IV – Zoom sur les ordures ménagères de Grand Orb	28
IV-1 Caractérisation des ordures ménagères : méthodologie employée.....	28
IV-2 Résultats	30
IV-2-1 Caractérisation des ordures ménagères au niveau national.....	30
I-1-1 Caractérisation des ordures ménagères 2022	31
1-1-2 Comparaison avec la caractérisation des ordures ménagères de 2018.....	32
PARTIE 3 - Enjeux et objectifs du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Grand Orb	33
I Les obligations réglementaires	33
I-1 Obligations réglementaires relatives en matière de prévention	33
I-1-1 Le programme national de prévention des déchets 2021-2027 (PNPD) :	34
I-1-2 La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 :....	34
I-1-3 Le Décret n°2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés («PLPDMA»):	34
II Enjeux du PLPDMA de Grand Orb	36
II-1 Objectifs chiffrés	36
II-2 Indicateurs de suivi	37
PARTIE 4 : Gouvernance	38
I Les commissions au sein de la Communauté de communes Grand Orb	38
II – La Commission Consultative d'Élaboration et de suivi (CCES)	38
II-1 Constitution	38
II-2 Rôle de la CCES.....	40
III - Le comité technique	40

PARTIE 5 : Plan d'action..... 40
IV - La construction du plan d'action et son suivi..... 40
V – Un plan d'action 2024-2029 en 6 axes..... 41

PARTIE 1 État des lieux



I- Présentation de la Communauté de communes Grand Orb

Située au cœur du territoire rural et montagneux des Hauts Cantons Héraultais dans le nord-ouest du département de l’Hérault, la Communauté de communes Grand Orb regroupe 24 communes d’une population totale de 19 958 habitants (cf. Figure 1). Cette communauté créée au 1er janvier 2014 est issue de la fusion des Communautés de communes d’Avène Orb et Gravezon, les Monts-d’Orb, Combes et Taussac, Pays de Lamalou-les-Bains et de 4 communes isolées, dont Bédarieux, commune la plus importante, située au sud du territoire.

La majeure partie de cette communauté est dans le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc et dans le Pays Haut Languedoc et Vignobles regroupant 100 communes de l’Ouest Héraultais dont Bédarieux qui en est une des villes principales.



Figure 1: territoire de la Communauté de Communes Grand Orb

Grand Orb : Une Communauté de communes : Dynamisme, vitalité et inventivité pour tenter la relance de son économie

Malgré les difficultés, Grand Orb se caractérise par sa vitalité, son dynamisme et son inventivité. C'est un territoire unique dans le sud de la France.

Unique parce qu'il est aujourd'hui un territoire totalement autonome en énergies renouvelables grâce à ses installations éoliennes, à ses barrages hydrauliques et ses parcs photovoltaïques.



Unique par sa notoriété en matière de santé et de thermalisme, avec des entreprises de renommée internationale : les Laboratoires Pierre Fabre et son centre thermal d'Avène pour la dermo-cosmétique, la Chaîne thermale du Soleil à Lamalou-les-Bains spécialisée dans le traitement des rhumatismes et des maladies neurologiques, la clinique STER, numéro 1 français dans la prise en charge en rééducation des affections grands brûlés.

Cette vitalité économique trouve aussi sa traduction avec des entreprises comme Paul Boyé Technologies, un des leaders mondiaux dans la fabrication de vêtements de protection haute technologie pour la défense et la sécurité civile, et la Vernière, reconnue meilleure eau minérale gazeuse naturelle au monde.

C'est autour de ces quelques entreprises florissantes et de ses atouts environnementaux que Grand Orb essaye d'insuffler une politique ambitieuse de relance économique et faire de cette communauté un territoire riche et équilibré, respectueux de son environnement et des hommes et femmes qui y habitent.

II- La population

II-1 La population de Grand Orb

D'une superficie de 460 km², la Communauté de Communes Grand Orb dénombre une population municipale de 19958 habitants (INSEE, 2021) composée comme suit :

Commune	Pop.	Commune	Pop.	Commune	Pop.
Les Aires	608	Combes	322	Le Poujol sur Orb	954
Avène	288	Dio et Valquières	149	Le Pradal	328
Bédarieux	5 778	Graissessac	574	Saint Etienne Estréchoux	254
Brenas	56	Hérépian	1525	Saint Génès de Varensal	216
Le Bousquet d'Orb	1 584	Joncels	266	Saint Gervais sur Mare	843
Camplong	221	Lunas	670	Taussac la Billière	459
Ceilhes et Rocozels	274	Pézènes les Mines	237	La Tour sur Orb	1324
Carlencas et Levas	120	Lamalou les Bains	2454	Villemagne l'Argentière	421

Figure 2 : Populations légales 2021 (Sources : Insee, RP2021)

La commune la moins peuplée – Brenas - a 56 habitants, et la plus peuplée – Bédarieux – 5 778 habitants. 29% de la population réside sur la commune de Bédarieux. Cinq communes ont plus de 1 000 habitants et constituent ainsi des bourgs importants. Lamalou-les- Bains est la deuxième commune la plus peuplée avec 2 454 habitants. 14 communes sur 24 ont moins de 500 habitants, illustrant le caractère rural du territoire.

Les communes les plus peuplées se situent le long des principaux axes de circulation et notamment la D 908 (Bédarieux, Hérépian, Lamalou, Le Poujol-sur-Orb) et la D 35 vers Lodève (La Tour-sur-Orb, le Bousquet-d'Orb).

Globalement la population se concentre au sud du territoire. Une part importante de communes les moins peuplées se situe au nord du territoire, elles sont les plus éloignées du pôle de Bédarieux.

II-2 Structure de la population

La structure de la population du territoire comparée à celle du département de l'Hérault montre la part importante de séniors sur ce territoire et le déficit de jeunes. Un fort décalage existe sur la tranche des 18-24 ans et des jeunes actifs 25-39 ans. Les jeunes quittent le territoire pour leurs études et leur premier emploi et même si certains reviennent, c'est souvent au moment de leur retraite. La faible représentation des 25-39 ans est préoccupante car c'est justement l'âge où l'on fonde une famille.

À contrario, la part des 45 à 59 ans et surtout celle de 60 à 74 ans est importante. Cette dernière représente plus de 25% de la population.

II-3 Typologie des familles

En 2021, les personnes vivant seules représentent 22% de la population.

Concernant les ménages avec famille, 44% d'entre eux ont des enfants. La part des familles monoparentales est de 16% (données INSEE RP 2021).

III- Les niveaux de revenu¹

Le revenu disponible médian des ménages de la CC Grand Orb en 2023 est de 19 370 €. La médiane du revenu disponible correspond au revenu situé au centre de l'échelle des revenus tel que 50 % de la population perçoit un salaire supérieur, 50 % de la population perçoit un salaire inférieur. Le revenu médian disponible des ménages de Grand Orb se situe en dessous de la moyenne nationale qui est aux alentours de 22 000 euros (données issues de l'observatoire des territoires).

IV- Activité, emploi, chômage

Un très faible taux d'activité 44,2% en 2021 avec un taux de chômage de 18,8% en 2023 (données de l'observatoire des territoires), nettement en dessus de la moyenne nationale (7.3%).

Les retraités sont toujours la catégorie socioprofessionnelle la plus représentée (39.2%)

Parmi les actifs, les catégories socioprofessionnelles les plus représentées sont les employés et les ouvriers, respectivement 15,7 et 10% (données INSEE RP 2021).

V- Les activités économiques sur le territoire

Le territoire témoigne aussi d'un riche passé industriel lié à l'exploitation des mines, avec une culture industrielle toujours très dynamique par la présence d'industries de pointe de renommée internationale présentes depuis de nombreuses années sur le territoire (REC, laboratoires dermo cosmétiques Avène du groupe Pierre Fabre, Paul Boyé Technologies, etc.).

Par rapport à l'échelle départementale voire régionale, Grand Orb se distingue par une part plus importante d'emplois industriels et dans la construction grâce à la présence de grands donneurs d'ordre de l'industrie (Pierre Fabre) ainsi qu'au poids de l'industrie extractive sur le territoire et ses effets sur la filière de la construction (Carrières de Lamalou, de Carlenças, Colas). On note une part moindre de l'emploi dans le secteur tertiaire, liée au fait qu'il n'y a pas d'agglomération majeure sur le territoire. Cependant, cette part augmente constamment avec la création d'entreprises dans le secteur présentiel, véritable gisement d'emplois pour le territoire.

¹ Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs.

Nombre d'établissements par secteur d'activité	Grand Orb		Hérault	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	1 712	100	134 482	100
Commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration	501	29,3	37 592	28
Construction	288	16,8	18 981	14,1
Administration publique, enseignement, santé humaine et action sociale	261	15,2	19 158	14,2
Industrie manufacturière, industries extractives et autres	180	10,5	8 997	6,7
Autres activités de services	169	9,9	10 948	8,1
Activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien	166	9,7	22 968	17,1
Activités immobilières	67	3,9	7 127	5,3
Activités financières et d'assurance	47	2,7	4 270	3,2
Information et communication	33	1,9	4 441	3,3

Figure 3 : Nombre d'établissements par secteur d'activité

Grand Orb concilie harmonieusement développement et qualité de vie grâce à son réseau dense de commerces et services, notamment en centre bourg, ainsi qu'un réseau d'établissements scolaires étendu, des lycées classés parmi les meilleurs de l'académie, un tissu associatif très dynamique (plus de 450 associations) ainsi qu'une bonne desserte routière vers les agglomérations de Béziers et Montpellier.

V-1 Le secteur touristique

Le thermalisme et les activités de pleine nature attirent les touristes sur le territoire de la Communauté de communes. Le territoire compte trois offices de tourisme qui développent leur offre autour de six thématiques : la découverte du milieu naturel, les activités de plein air, les festivités et événements culturels, la tradition et les produits régionaux, le patrimoine ou encore la santé et le thermalisme.

Les hébergements touristiques présents sur le territoire se concentrent dans quelques villes.

V-2 Identification des acteurs et partenaires potentiels

V-2-1 Les établissements scolaires

Acteurs de notre avenir et relais auprès des parents, les jeunes sont une cible prioritaire pour la sensibilisation. La mise en place de sensibilisation au sein des établissements scolaires et/ou de projet pédagogique sur une année est prévu dans l'axe 1 du programme d'action.

Grand Orb compte 22 écoles primaires, trois collèges et trois lycées.

V-2-2 Les structures administratives

La Communauté de communes Grand Orb est couverte en totalité par l'aire d'intervention du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc ainsi que celle du Pays Haut Languedoc et Vignobles. Un partenariat avec ces deux structures permettra de renforcer la cohérence territoriale et de développer des projets communs.

V-2-3 Les associations

Le tissu associatif est fortement développé sur le territoire de Grand Orb. En 2024, 430 associations sont actives (Cf. Figure 4 et Figure).

Il y a des associations dans chacune des 24 communes du territoire, de 1 à Brenas à 135 à Bédarieux. 27 associations dont le siège social est à l'extérieur de Grand Orb, interviennent sur le territoire (annexe 1 : tableau des associations sur grand Orb).

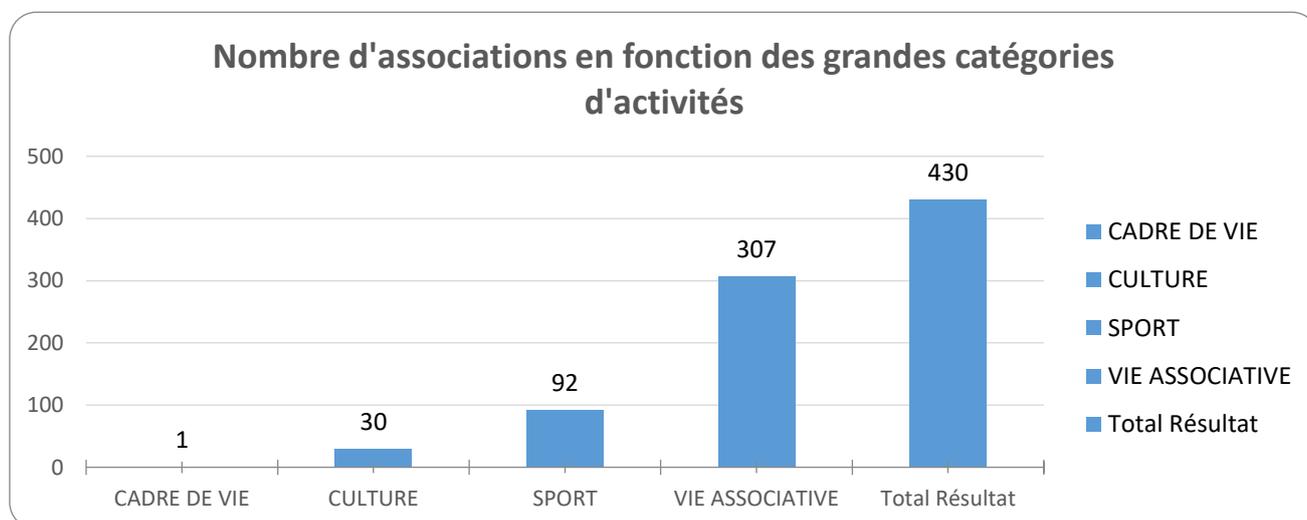


Figure 4 : Nombre d'association en fonction des grandes catégories d'activités

Nombre d'associations en fonction des grandes catégories d'activités et des sous groupes d'activités

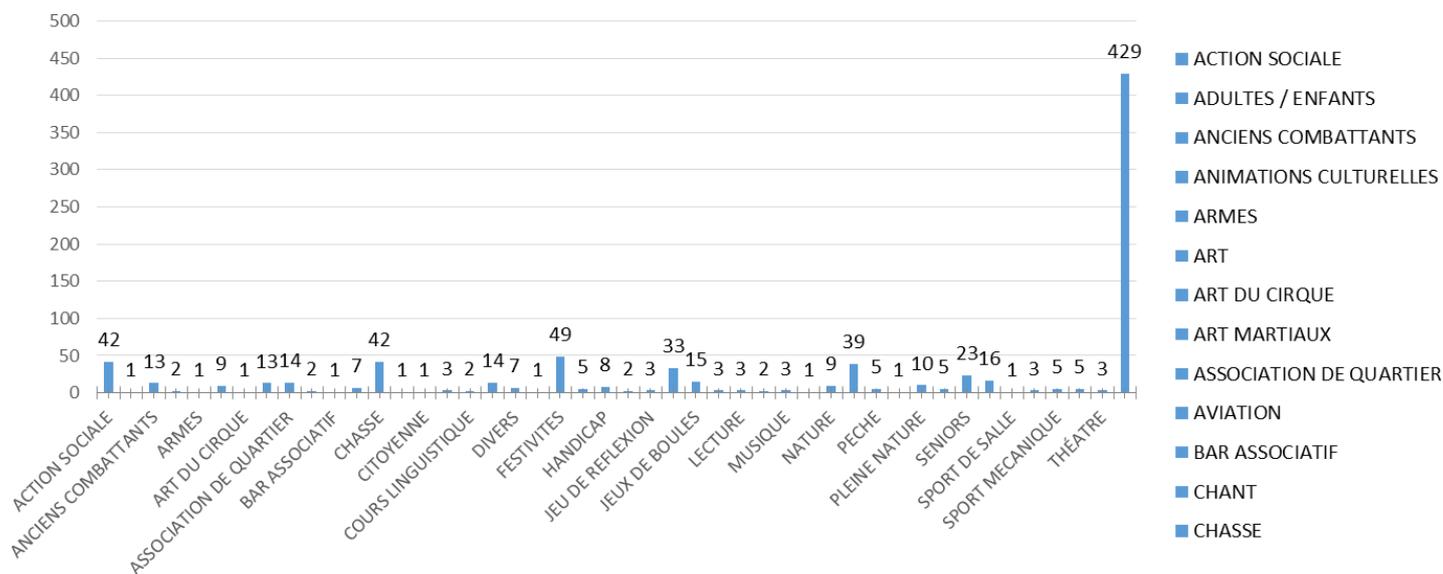


Figure 5 : Nombre d'associations en fonction des sous catégories

V-2-4 Les acteurs touristiques

Les acteurs du secteur touristique, hébergeurs, animateurs constituent un relais pour sensibiliser les touristes qui séjournent sur notre territoire. Il sera important de rentrer en contact avec eux et mettre en place des partenariats.

VI- L'organisation de la gestion des déchets

VI-1 La compétence collecte et traitement des déchets

Compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté de communes Grand Orb dispose depuis sa création en 2014 d'un service de collecte géré en régie. Ce service est intercommunal depuis de nombreuses années, en effet, il était auparavant géré par le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (Sictom) de la Haute Vallée de l'Orb.

Le service de collecte nommé « Grand Orb Environnement » est composé d'environ 40 agents répartis sur les missions de collecte, d'accueil en déchèteries, de transport des déchets et d'entretien du parc matériel. La gestion administrative du service, l'animation et la prévention est effectuée par 6 agents.



Une grande partie de la collecte des déchets est réalisée en régie, le traitement est réalisé entièrement par des prestataires (cf. détail dans les paragraphes suivants).

VI-2 Le parc de véhicules et les infrastructures

L'atelier de mécanique, les garages et les services administratifs sont installés dans un grand bâtiment situé au Fraïsse, sur la commune de la Tour sur Orb.

Parc de véhicules / équipements

Le service dispose de :

- 7 camions bennes,
- 2 camions volants,
- 3 camions polybenne pour les transports de déchets,
- 1 camion grue pour la collecte des bornes enterrées et des colonnes à verre,
- 4 tractopelles (2 en déchetterie et 2 aux quais de transfert) pour optimiser les bennes,
- 1 engin de tassage de benne à la déchetterie de Bédarieux,
- 2 broyeurs à végétaux,
- 30 bennes.



Les infrastructures

Le service dispose de deux quais de transfert : l'un à Taussac la Billière et l'autre au Fraïsse, commune de la Tour sur Orb, celui de Taussac est équipé d'un pont bascule. Le quai de Taussac la Billière a été rénové en 2022, il comprend 3 quais ordures ménagères et 3 quais collecte sélective ; celui du Fraïsse comprend uniquement un quai réservé à la collecte sélective.

VI-3 Les déchèteries

VI-3-1 Trois déchèteries réparties sur le territoire

Le territoire est couvert par trois déchèteries situées à Bédarieux, Lunas et Saint Etienne d'Estrechoux. Elles accueillent gratuitement les particuliers (cf carte ci-dessous). Les entreprises et autres professionnels sont également accueillis et limités au dépôt de 1 m³ de déchets par semaine.

Depuis le 1^{er} janvier 2021, les usagers doivent disposer d'une carte d'accès pour se rendre sur les déchèteries. Le règlement de déchèterie a également été revu et limite le nombre de passages à 52 par an, avec un maximum de 2 par semaine.

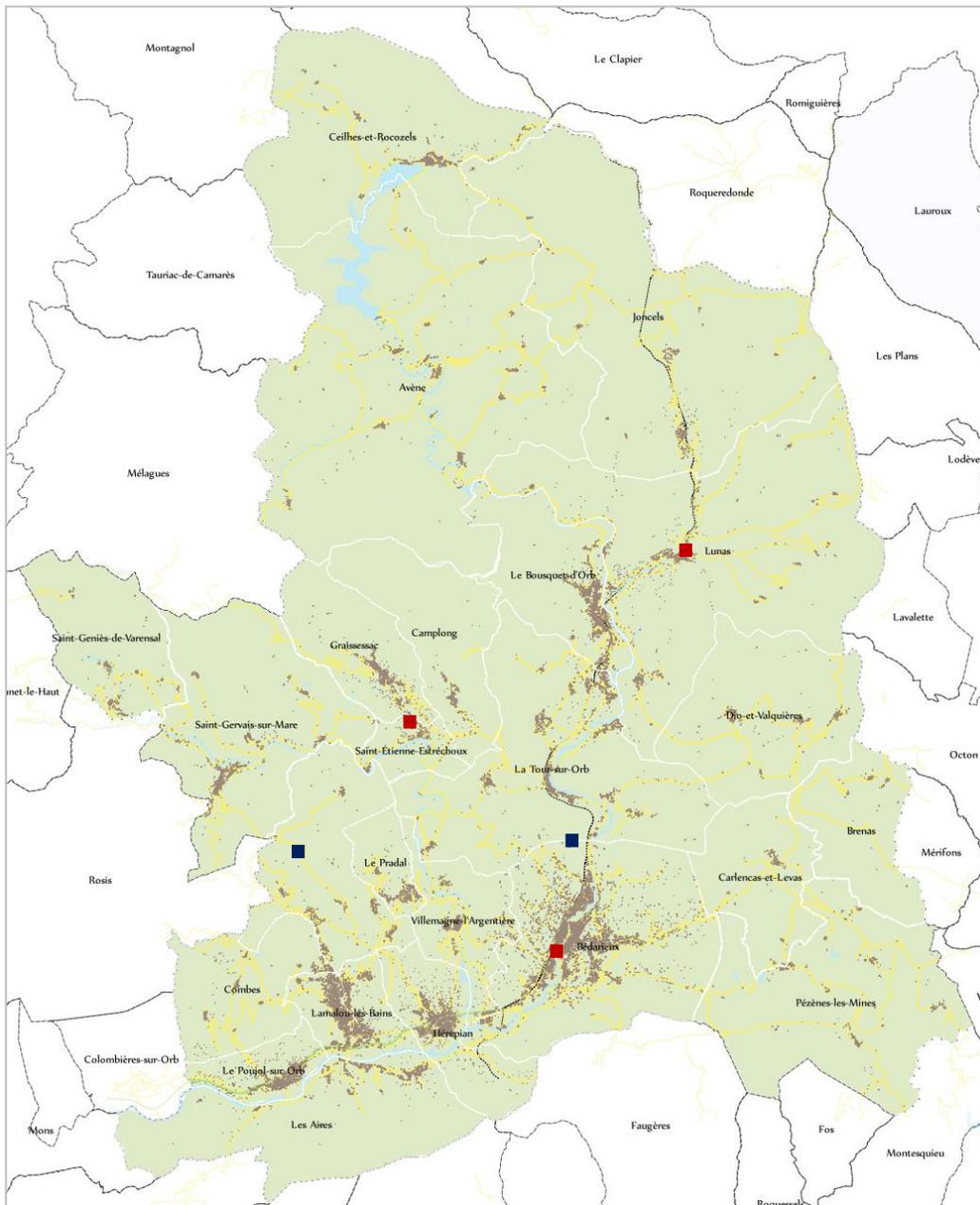


Figure 6 : Localisation des déchetteries et des quais de transfert

■ Déchetteries ■ Quai de transfert

VI-4 La collecte

VI-4-1 Les ordures ménagères et le tri sélectif

Les déchets ménagers et les emballages recyclables sont collectés en régie. Le dispositif de collecte le plus fréquent est le conteneur individuel en porte à porte ou en point de regroupement de bacs (environ 20 000 bacs en place). Les ordures ménagères sont collectées dans des conteneurs à couvercle bordeaux et le tri sélectif dans des bacs jaunes. Le territoire dispose de bornes enterrées dans certains quartiers des communes de Bédarieux et Lamalou-les-Bains.

VI-4-2 Le verre

Le verre est également collecté en régie dans les 180 colonnes d'apport volontaire mises en place à des endroits stratégiques dans chaque commune.

VI-4-3 Les biodéchets

34 colonnes d'apport volontaire ont été installées sur 8 des 24 communes : Bédarieux, Hérépian, La Tour sur Orb, Lamalou Les Bains, Le Bousquet d'Orb, Le Poujol sur Orb, Les Aires, Lunas (communes à l'habitat le plus dense). Ces biodéchets sont collectés en régie une fois par semaine.

Une collecte des professionnels en bacs individuels a également été mise en place pour les entreprises volontaires du territoire et dans les zones déjà concernées par le déploiement de la collecte des biodéchets. Ces biodéchets sont collectés en régie une fois par semaine.

VI-4-4 Les TLC (Textile, Linge et Chaussure)

Une vingtaine de bornes TLC accueillant le textile, le linge et les chaussures sont installées sur le territoire.

VI-4-5 La fréquence de la collecte

Le territoire est couvert par 27 tournées hebdomadaires (17 pour les OM et 10 pour le tri). Elles sont effectuées du lundi au samedi de 5h à 12h.

- 1 collecte hebdomadaire des bacs individuels d'ordures ménagères (OM) ;
- 1 collecte hebdomadaire des bacs individuels de tri sélectif ; certains écarts sont collectés une semaine sur deux ;
- 2 à 4 collectes hebdomadaires des bacs collectifs d'OM et des bornes enterrées ;
- 1 à 2 collectes hebdomadaires des bacs collectifs de tri ;
- Collecte des colonnes à verre selon un planning annuel et à la demande (périodicité variant d'une collecte toutes les 3 semaines à 2 fois par an).

Nb : Les bacs individuels sont collectés en point de regroupement définis par Grand Orb Environnement.

VI-5 Le traitement des déchets

VI-5-1 Les ordures ménagères résiduelles

Les déchets ménagers collectés en camion benne sont acheminés vers le quai de transfert de Taussac-la-Billière et sont stockés dans des bennes de 35m³. Ces bennes sont ensuite transportées, quotidiennement, en régie, vers une usine de tri mécano biologique VALORBI (34) exploitée par la CABEM (Agglomération de Béziers), puis la majeure partie de ces déchets est orientée vers une Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).

VI-5-2 La collecte sélective

La collecte sélective des emballages a été mise en place en 2003 sur le territoire de Grand Orb. Elle est réalisée en porte à porte et chaque foyer est doté d'un bac de tri individuel, sauf les immeubles qui disposent de bacs collectifs et certains quartiers qui disposent de conteneurs enterrés.

Grand Orb a mise en place l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2020.

Les matériaux issus de la collecte sélective sont également acheminés vers un quai de transfert (Taussac-la-Billièrre ou La Tour sur Orb).

Depuis juillet 2023, Grand Orb fait partie au côté de 6 autres collectivités de l'ouest Hérault d'une Société Publique Locale, la SPL OEKOMED, qui dispose d'un centre de tri nouvelle génération située sur la commune de St Thibéry (34). Le transport des bennes de collecte sélective a été repris en régie depuis cette date.

Les déchets issus de la collecte sélective sont traités conformément à la réglementation et en suivant les filières de recyclage.

VI-5-3 Le verre

La collecte est réalisée en régie par le camion grue et directement apportée chez le prestataire « Oi-manufacturing » à Maureilhan (34).

La Ligue contre le cancer de l'Hérault est partenaire de cette collecte, et perçoit 3€ par tonne de verre triée par les habitants. En 2022, 2 405,70 € ont été reversés par Grand Orb à la Ligue (sur la base des tonnages collectés en 2021). A partir de 2024 la somme versée à la ligue contre le Cancer augmente et passe à 5€ la tonne de verre collecté.

VI-5-4 Les TLC (Textile, Linge et Chaussure)

Les colonnes à vêtements disposées sur le territoire sont majoritairement gérées par le Relais 81 qui a conventionné avec Grand Orb. Après leurs collectes, les vêtements sont d'abord stockés pour réguler la production car la collecte est deux fois plus importante en été qu'en hiver. Une pesée puis un premier tri pour les boutiques sont effectués, ensuite les textiles sont regroupés à la main par matières. Les vêtements sont ensuite, soit revendus à bas prix, soit utilisés en chiffon.

VI-6 Les déchèteries :

VI-6-1 Les filières spécifiques

La filière bois : Actuellement, le bois, qu'il soit traité ou non, est collecté en mélange dans la même benne, puis traité par la société LR Broyage, installée à Thezan-les-Béziers. Dans le cadre du déploiement de la filière REP PMCB (Produits et matériaux de construction issus du bâtiment) la CCGO souhaite évacuer le bois via l'éco organisme VALOBAT à compter du 1^{er} janvier 2025.

La filière meuble : Les encombrants sont les déchets les plus collectés en déchèterie. Afin de réduire le volume, et d'augmenter le réemploi, une benne Eco-mobilier a été installée en décembre 2017 dans les déchèteries de Bédarieux et de Lunas. Une benne équipera la déchèterie de Saint-Etienne d'Estrechoux à partir de 2024.

En 2024, la filière meuble s'est étoffée et permet le dépôt d'articles d'outillage et de jardin, ainsi que les jouets.

La filière plâtre : Dans le cadre du déploiement de la filière REP PMCB (Produits et matériaux de construction issus du bâtiment) la CCGO a mis en place le tri du plâtre sur le site de Bédarieux en 2023 et à Lunas à compter de juillet 2024.

Une zone de collecte préservante est installée sur le site de la déchèterie de Bédarieux. Un partenariat est en place avec « la ressourcerie des Hauts Cantons » de Bédarieux.

VI-7 – Budget et financement du service

Le service est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) calculée selon la valeur locative des biens immobiliers.

La redevance spéciale incitative (RDSI) a été instaurée au 1^{er} janvier 2012. Elle concerne les établissements dont la production de déchets est supérieure à 1020 l/sem. En 2024, 38 entreprises sont assujetties à la RDSI. Afin d'inciter ces établissements à pratiquer le tri, seul le coût d'élimination de collecte d'ordures ménagères est impacté, la collecte du tri n'est pas facturée. A compter de 2025, la collecte des bio déchets sera également facturée aux entreprises qui en bénéficient.

VI-8 Budget du service

VI-8-1 Dépenses de fonctionnement 2023

En 2023, Grand Orb a saisi ses informations de coûts sur une matrice permettant des synthèses de données par l'Ademe appelée Compta-Coût. Cette matrice nous a permis de déterminer la répartition des coûts par catégorie d'activités :

- 45% ordures ménagères
- 26% tri des emballages et du verre
- 27% déchèteries
- 2% biodéchets

Tableau 1 : Dépenses de fonctionnement globales (données CA 2023)

Dépenses de fonctionnement	2023
OM	1 750 471,24 €
TRI	1 011 383,38 €
Biodéchets	77 798,72 €
Déchèteries	1 050 282,74 €
TOTAL (dont intérêts d'emprunts et dotations aux amortissements)	3 889 936,08 €

Coût du transport / traitement par secteur et opérateur :

Tableau 2 : Dépenses de fonctionnement transport et traitement (données Matrice des coûts 2023)

Dépenses de fonctionnement	2023
Ordures ménagères - Traitement	822 200
Tri des emballages – Transport, conditionnement et tri	380 033
Déchèteries – Transport et traitement des déchets	516 247
Biodéchets des ménages	918 €
Sous-total Prestataires	1 719 398 €

Les prestations réalisées par les entreprises privées :

- Traitement des ordures ménagères à l'usine de traitement des ordures ménagères Valorbi à Béziers (34) exploitée par l'Agglomération de Béziers (CABEM).
- Tri des emballages recyclables dans le cadre d'une convention de prestations intégrées pour les 7 EPCI de la SPL Oekomed.
- Concernant les déchèteries :
 - o Traitement des encombrants à l'usine de traitement des ordures ménagères Valorsys à Montblanc (34) exploitée par la société COVED PAPREC
 - o Traitement des déchets verts et des gravats par La société Lopez, dans le cadre d'un marché public.
 - o Transport et traitement du bois par l'entreprise LR Broyage, sur son site de Bessan, jusqu'au 31.12.2024, puis par l'éco organisme VALOBAT à compter du 1^{er} janvier 2025.
 - o Transport et traitement des Déchets Toxiques Ménagers par l'entreprise Triadis, agence de Villeneuve les Béziers (Marché public).

Les charges de personnel :

En 2023, Grand Orb a employé l'équivalent de 40 agents à temps plein : 24 pour la collecte, 5 pour le transport, 5 pour les déchèteries et 6 pour l'administration.

Le total des charges de personnel s'élève à 1 504 186,98 € (données CA 2023).

VI-8-2 Recettes de fonctionnement 2023

Le service d'élimination des déchets ménagers et assimilés est financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et par différentes recettes et contributions d'éco-organismes :

- La Redevance Spéciale Incitative due par les entreprises et collectivités générant de grosses quantités de déchets,
- Les contributions des éco-organismes dans le cadre du soutien à la valorisation des déchets et à la communication,
- La valorisation directe de certains déchets comme le plastique, le verre, la ferraille...

Pour le financement du service, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est fixée à un taux de 13,46%.

Montant annuel des recettes 2023 de Grand Orb Environnement : **4 123 436,19 €**

Tableau 1: Répartition des recettes de fonctionnement (données CA 2023)

Répartition des recettes de fonctionnement	Montant 2023
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	3 356 304 €
Remboursement emplois aidés	1 172,08 €
Reprise des matériaux et soutiens éco-organismes	185 615,72 €
Aides CITEO	247 616,80 €
Redevance Spéciale Incitative	279 657,34 €
Vente composteurs	2 400 €
Prestation à des tiers	22 470 €
Remboursement indemnités journalières et charges	27 161,11 €
Divers	1 039,14 €
TOTAL	4 123 436,19 €

Détail des reprises et soutiens par matériaux

Des recettes sont perçues grâce à la revente de certains déchets :

- Issus du tri dans les bacs jaunes (acier, aluminium, emballages, plastiques, journaux, magazines)
- Issus des colonnes à verre
- Issus des déchèteries (fer, cartons, batteries)

Ces recettes sont aussi attribuées dans le cadre de soutien par les éco-organismes, comme le tri des déchets électriques et électronique et du mobilier en déchèterie.

Tableau 2: Détail des reprises matériaux et soutiens (données tableau de suivi revente matériaux et soutiens 2023)

Détail des reprises matériaux et soutiens	Montant 2023
Acier, Aluminium, Emballages, Plastiques (RACHAT)	26 895 €
Journaux, magazines (RACHAT)	17 681 €
Verre (RACHAT)	23 398 €
Fer (RACHAT)	53 649 €

Cartons déchèteries (RACHAT)	14 982 €
Batteries (RACHAT)	167 €
CITEO (Soutien tri des emballages)	247 617 €
Déchets électriques et électroniques – (Soutien)	19 523 €
ECOMAISON – (Soutien)	16 334 €
TOTAL	420 246 €

Tous ces chiffres sont à prendre avec précaution car ils sont tributaires de la date d'encaissement des recettes et de la fluctuation des taux de reprises d'une année sur l'autre.

VI-8-3 Investissements 2023

Les investissements principaux sur 2023 ont concerné les travaux de modernisation du quai de Taussac, l'achat de véhicules et de bennes, ainsi que l'achat de bornes d'apport volontaire pour les biodéchets.

- **Véhicules**
 - Camion benne OM 12T (benne 9 m3) : 199 440 € TTC
 - Camion benne OM 16T (benne 10 m3) : 199 500 € TTC
- **Bennes** : 55 992 € TTC
- **Equipement de collecte et pré-collecte** :
 - Bornes biodéchets : 97 526 € TTC
 - Bacs collecte : 29 731 € TTC
 - Bornes enterrées : 9 942 € TTC
 - Composteurs : 16 594 € TTC
- **Atelier mécanique** : 10 011 € TTC
- **Déchèteries**
 - Travaux extension déchèterie de Bédarieux (pergola) : 7 388 € TTC
- **Quai de transfert de Taussac** :
 - Travaux mise en conformité : 245 536 € TTC
- **Le Fraïsse** :
 - Travaux divers : 7 082 € TTC
- **Etudes** : 4 950 € TTC (caractérisations OM)
- **Communication** : 8 285 € TTC
- **Matériel bureaux divers** : 13 407 € TTC

VI-9 - Historique des actions de prévention

Grand Orb environnement a toujours œuvré pour améliorer le tri des déchets, que ce soit au travers de la mise en place du tri sélectif, la réalisation d'actions de sensibilisation en milieu scolaire et auprès du grand public, l'élaboration d'un Plan Local de Prévention des Déchets, ou encore la construction des trois déchèteries sur son territoire.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui couvrait la période 2018-2023 comprenait 6 axes :

- Sensibiliser / communiquer
- Développer l'éco-exemplarité et la consommation responsable
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Favoriser l'allongement de la durée d'usage
- Travailler avec les professionnels
- Augmenter la valorisation des déchets

De nombreuses actions inscrites dans le PLPDMA ont déjà été entreprises entre 2018 et 2023 :

- 245 animations pédagogiques réalisées sur les écoles du territoire
- Animations grand public (réduction des déchets, jardinage au naturel, compostage...)
- Grande campagne de communication sur la réduction des déchets à l'occasion de la SERD 2022
- Création d'outils de communication (réglette de tri, guide déchèterie, vidéo)
- Kit éco exemplarité distribué dans les communes en 2022 (stickers et visuels en bois) dont des éléments de communication sur les déchets
- Lancement de l'opération « zéro mégot »
- Modernisation des déchèteries et mise en place du contrôle d'accès
- Sécurisation des tournées et création d'un règlement de collecte
- Mise en place d'une Matrice des coûts
- Mise en service d'un centre de tri mutualisé
- Etude d'optimisation 2019
- Mise en place de l'extension des consignes de tri au 1er janvier 2020
- Programme de sensibilisation au « bien manger » en 2018 et en 2023
- Diagnostic du gaspillage alimentaire dans les écoles
- Lancement des recettes « anti-gaspi » à destination des administrés du territoire pendant la Semaine Européenne de Réduction des Déchets
- Opération « Gourmet Bag » auprès des restaurateurs du territoire
- Convention avec « la ressourcerie des hauts cantons »
- Mise en place d'une zone préservante à la déchèterie de Bédarieux
- Poursuite de l'opération compostage individuel
- Développement du compostage partagé
- Mise en place d'une collecte des biodéchets pour les administrés et professionnels...

I- AFOM du territoire

Tableau 3 : Analyse AFOM de la Communauté de communes du point de vu de la gestion des déchets

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Un premier PLPDMA réalisé - Redevance spéciale - Une volonté politique affichée et tournée vers le Développement Durable - 3 déchèteries, ouvertes aux professionnels - Une gestion des déchets en régie - Un travail déjà réalisé auprès des scolaires - Une politique globale de développement durable - Une gestion différenciée des biodéchets selon les caractéristiques du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de dispersion - Enfouissement des OMR
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Des acteurs en demande d'intervention (hôpitaux, scolaire, grand public...) - Un réseau associatif diversifié sur lequel on peut s'appuyer - Un réseau d'entreprises en construction - Des acteurs économiques forts (centre thermal ...) - 22 écoles primaires 3 collèges et 3 lycées, MFR ... - Un territoire inclus dans le Parc Régional du Haut Languedoc - Une collectivité adhérente au Syndicat mixte de la vallée de l'Orb et du Libron - 3 offices du tourisme - Une attractivité forte du territoire tournée vers les activités de pleine nature - Une partie du territoire en zone Natura 2000 - Un PRDRD 	<ul style="list-style-type: none"> - Une attractivité forte du territoire notamment en saison estivale qu'il faut pouvoir gérer. - Une hausse constante de la TGAP notamment pour les déchets enfouis

PARTIE 2 : Tonnages actuels et nouveaux objectifs



I - La production de déchets de Grand Orb

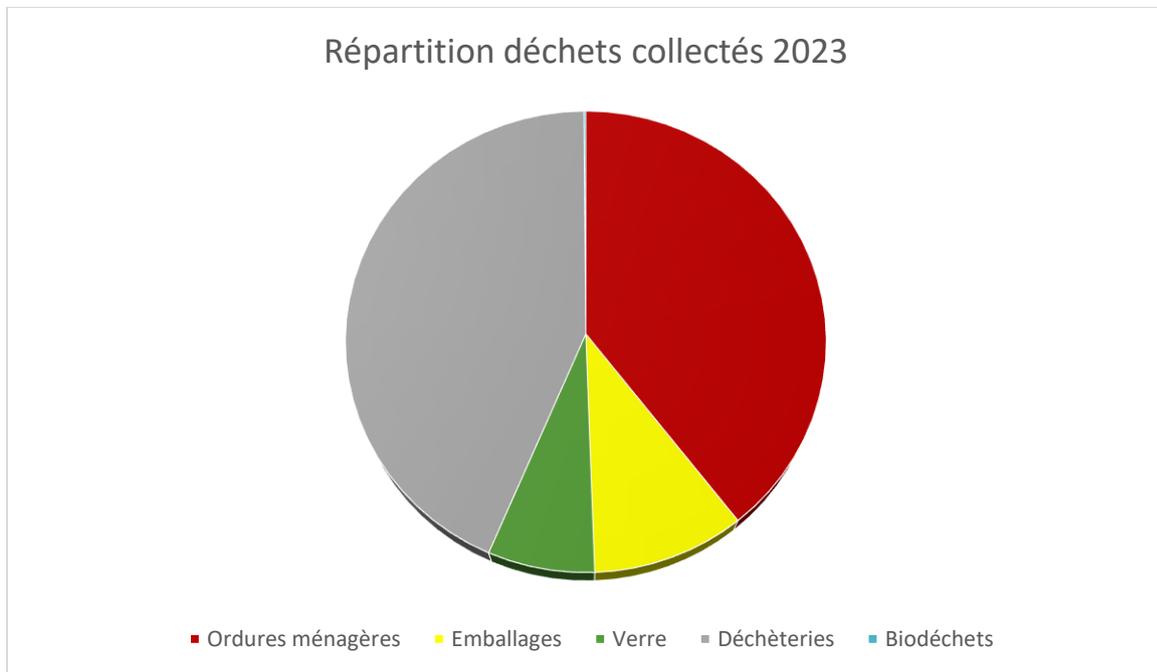


Figure 7 : Pourcentage de déchets produits sur Grand Orb en 2023

Les apports en déchèterie représentent 43% des tonnages produits sur le territoire. 39 % correspondent aux ordures ménagères, 10% à la collecte sélective, 7% à la collecte du verre et 1% les biodéchets. Cf. Figure

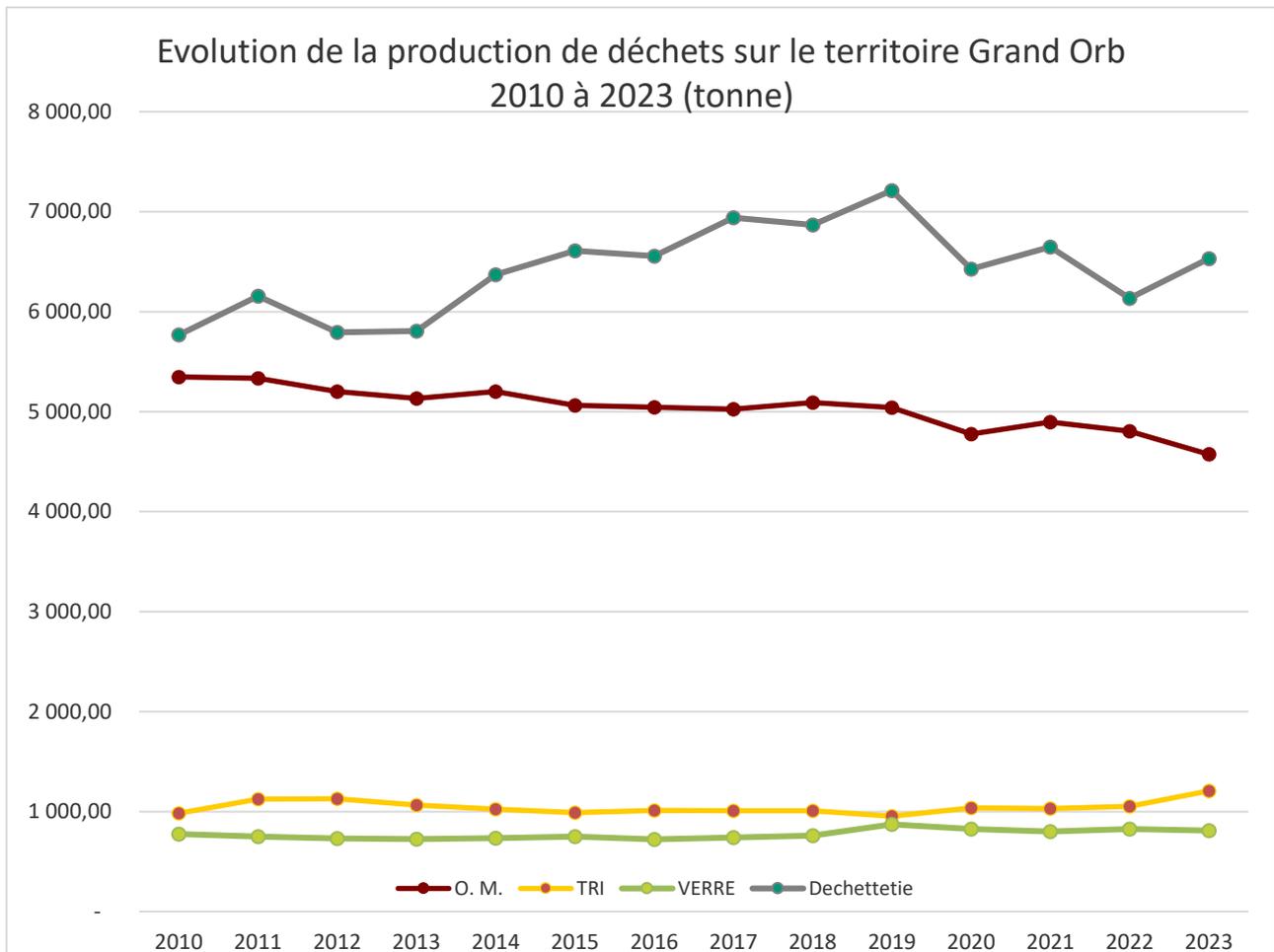


Figure 8: Evolution de la production de déchets sur le territoire Grand Orb 2010 à 2023 (tonne)

Déchèterie : entre 2010 et 2023, on constate globalement une augmentation des apports en déchèterie, notamment entre 2013 et 2017 (+20%) avec une pointe en 2019. Une baisse s’est ensuite amorcée entre 2019 et 2022 mais la tendance est à nouveau à la hausse entre 2022 et 2023.

Ordures ménagères : On constate une baisse progressive depuis 2010 (en moyenne -14%).

Tri : La production est en augmentation de 23% sur la période, notamment depuis 2020 et la mise en place de l’extension des consignes de tri

Verre : La production est en légère hausse (4%) entre 2010 et 2023. Cette hausse est surtout marquée depuis 2018.

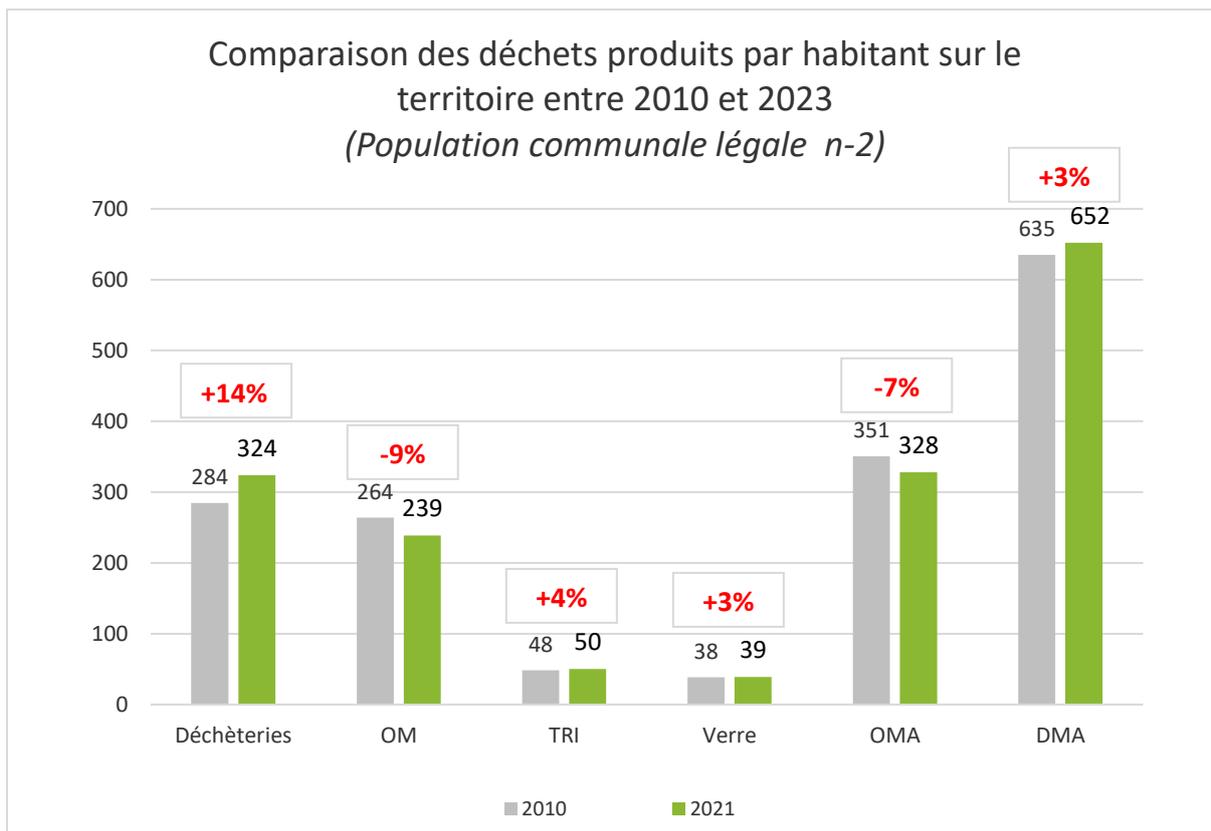


Figure 9: Comparaison des déchets produits par habitant sur le territoire entre 2010 et 2023

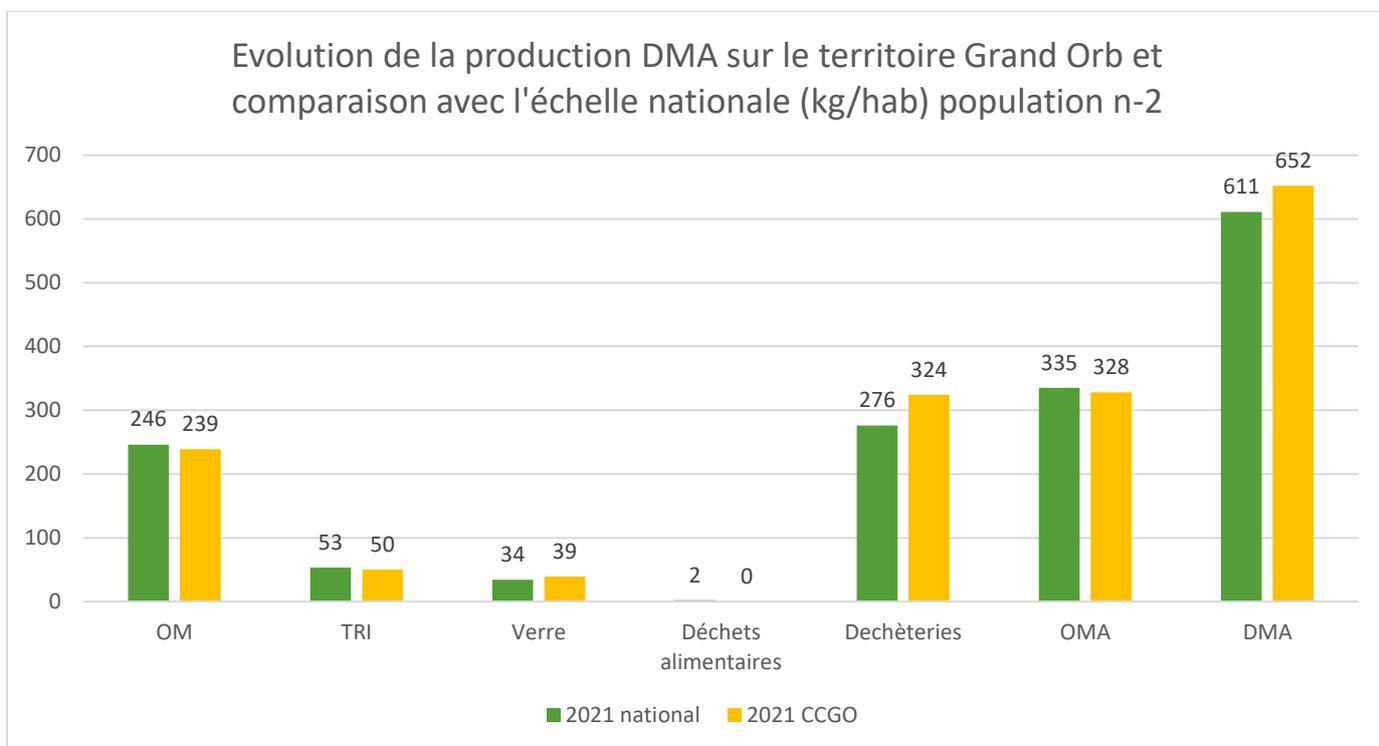


Figure 10 : Evolution de la production DMA sur le territoire Grand Orb et comparaison avec l'échelle nationale (kg/hab)

Si l'on compare la production nationale avec celle de Grand Orb sur l'année 2022 (Cf. Figure), on constate que la production par habitant (kg/hab) est :

- inférieure à l'échelle nationale de 3% pour les ordures ménagères;
- inférieure à l'échelle nationale de 6% pour la collecte sélective ;
- supérieure à l'échelle nationale de 15% pour le verre ;
- supérieure à l'échelle nationale de 17% pour la déchèterie ;

Soit -2% d'OMA par rapport à l'échelle nationale mais +7% de DMA par rapport à l'échelle nationale.

Remarque : ces chiffres tiennent compte des déchets des professionnels qui sont accueillis en déchèterie.

II Les déchèteries

I-1-1 Tonnages collectés en déchèteries par type de déchets

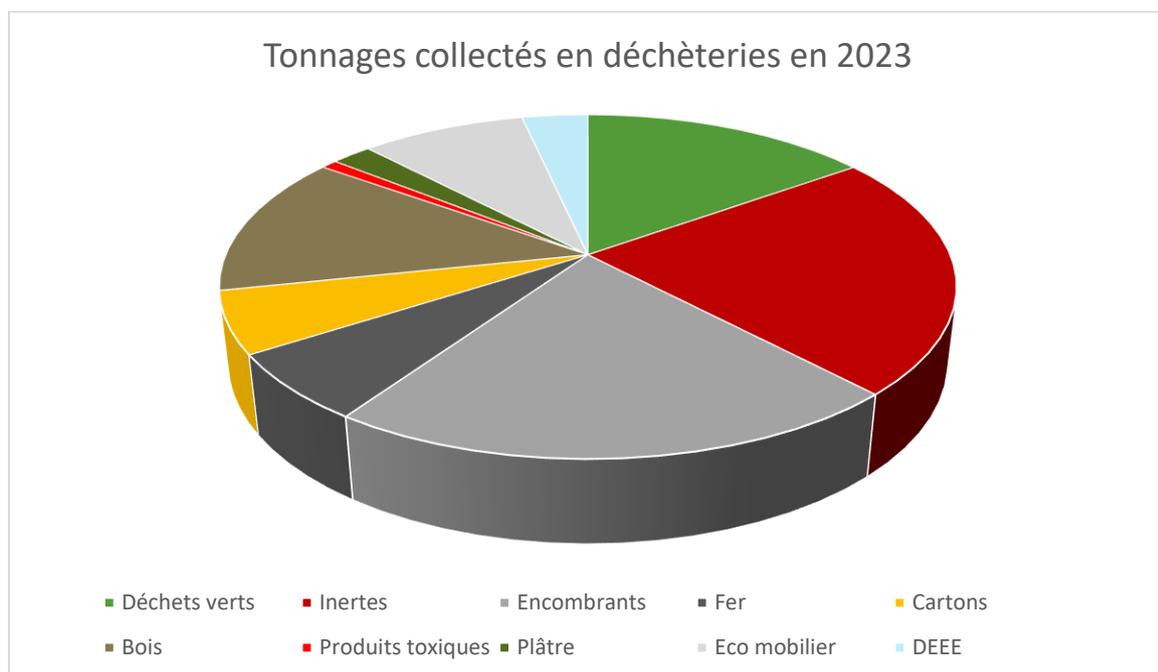


Figure 11 : Déchets collectés dans les déchèteries de Grand Orb en 2023 (kg)

Les gravats et les encombrants représentent à eux seuls près de la moitié du tonnage en déchèterie.

Les déchets verts représentent une part importante avec 15 % ainsi que le bois (13%) suivi de l'éco mobilier (9%) et du fer et cartons (6%).

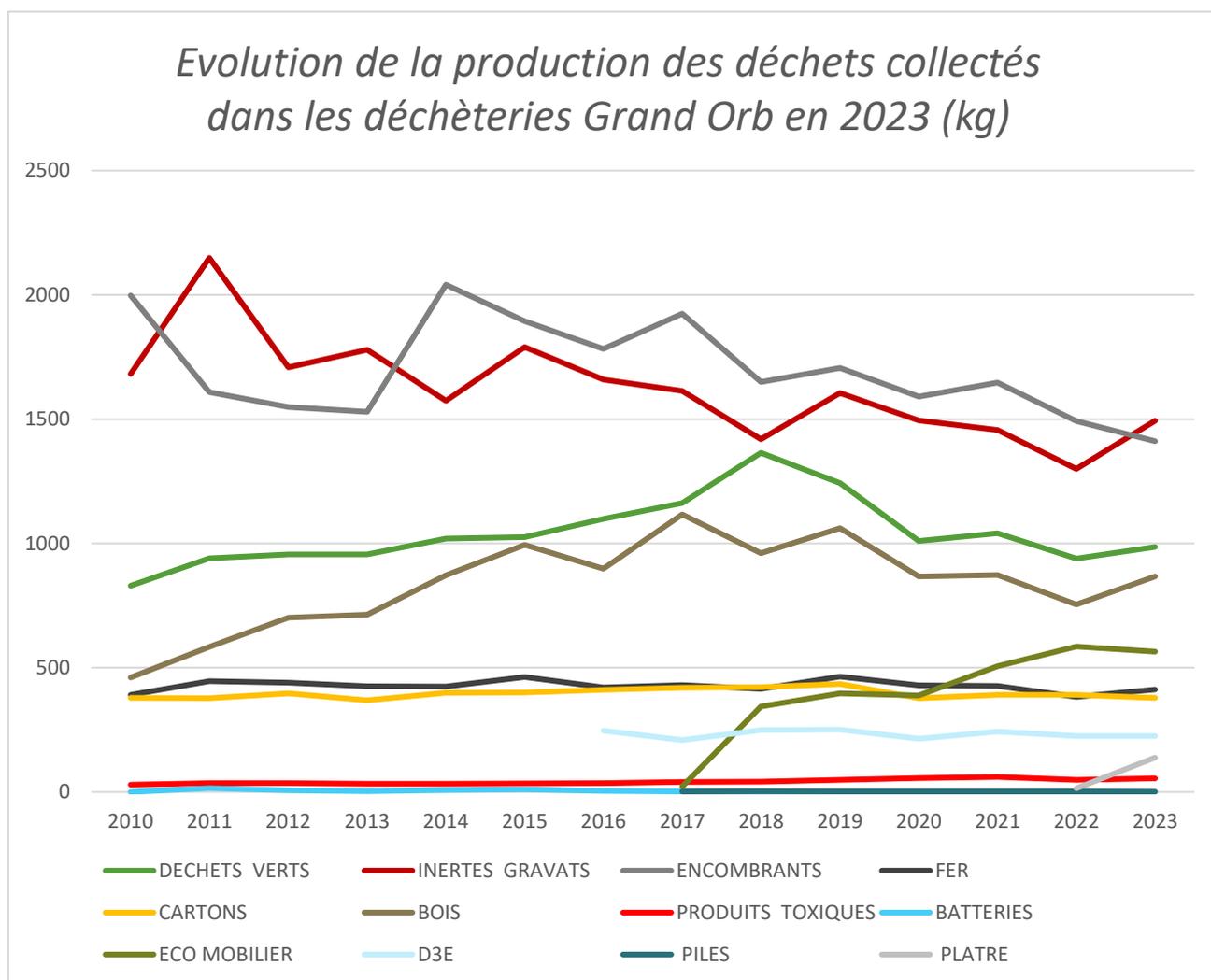


Figure 2: Evolution de la production des déchets collectés dans les déchèteries Grand Orb en 2023 (kg)

On constate une baisse globale des apports de gravats et d'encombrants. Les déchets verts et bois augmentent eux globalement sur la période 2010 2023.

De nouvelles filières se sont mises en place au fil des années en fonction de la création de nouvelles REP (Ecomobilier, DEEE, Plâtre)

Pour le reste des déchets, on constate une stagnation.

I-1-1 Fréquentation des déchèteries

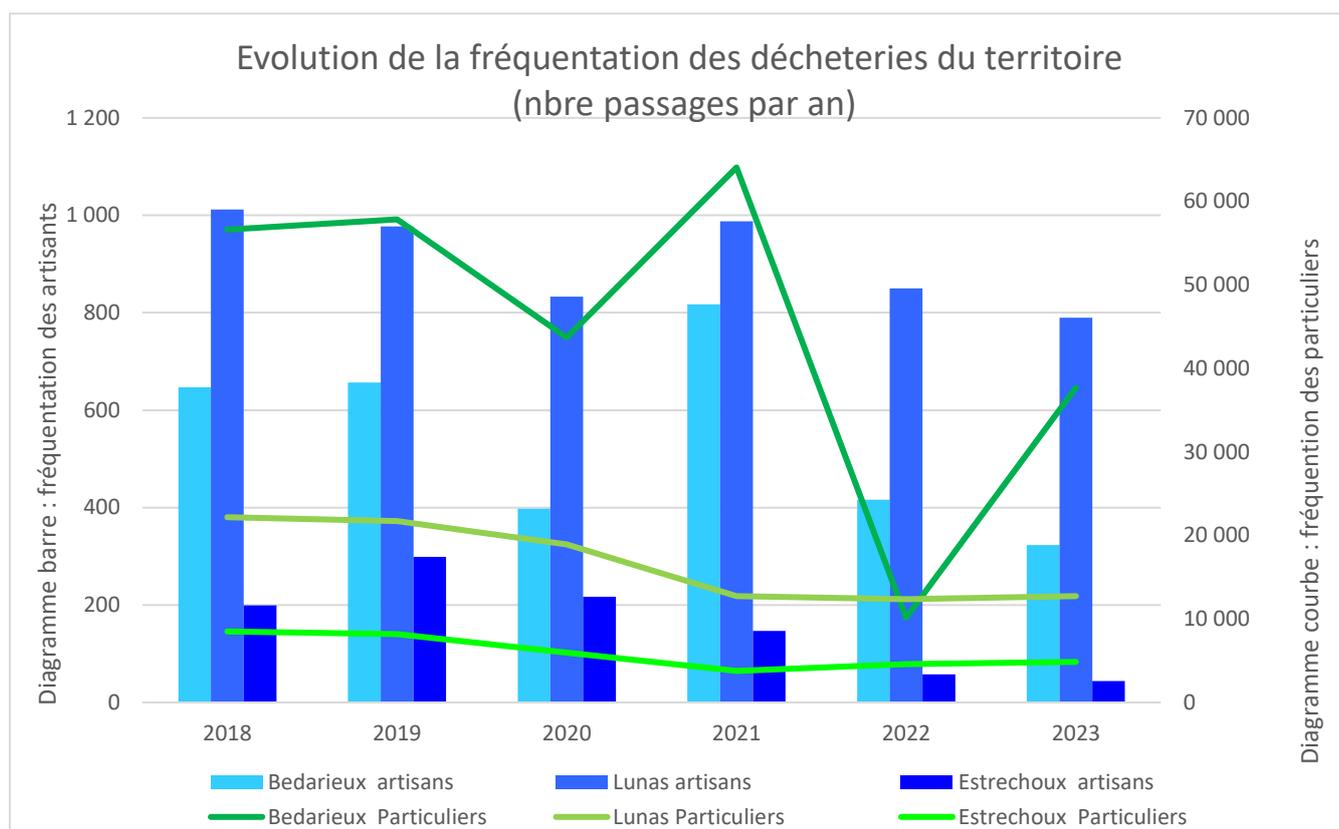


Figure 13 : Evolution de la fréquentation des déchèteries du territoire

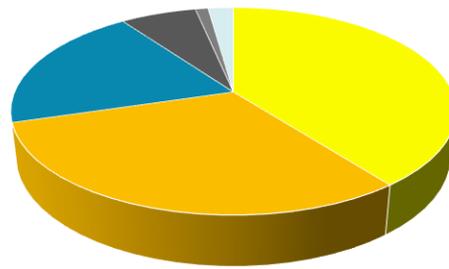
Attention : Pas de données entre janvier et août 2022 sur la déchèterie de Bédarieux en raison de travaux de grande ampleur pour la modernisation de la déchèterie.

Avant la mise en place du contrôle d'accès, les données de fréquentation des déchèteries étaient des estimations effectuées par les agents (jusqu'en 2021 sur Lunas et Saint-Etienne d'Estrechoux et jusqu'en 2023 sur Bédarieux). Nous avons désormais des données très précises des fréquentations qui permettront une meilleure analyse à l'avenir.

III Zoom sur la collecte sélective

Quantité de déchets issus du tri, par matière, produits par habitant (kg/hab) en 2023

Population légale communale n-2



Total : 45.5 kg/hab



Figure 3: Quantité de déchets issus du tri, par matière, produits par habitant (kg/hab) en 2023

Déchets présents dans le tri sélectif en 2023 (%)

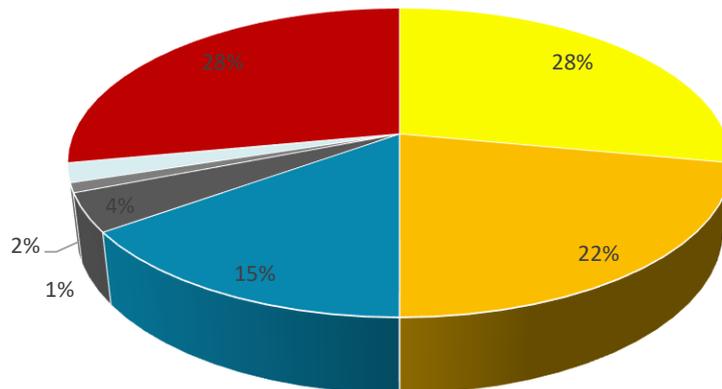


Figure 15 : Déchets présents dans le tri sélectif en 2023 (%)

Evolution de la quantité de déchets issus du tri sélectif par matière (tonne)

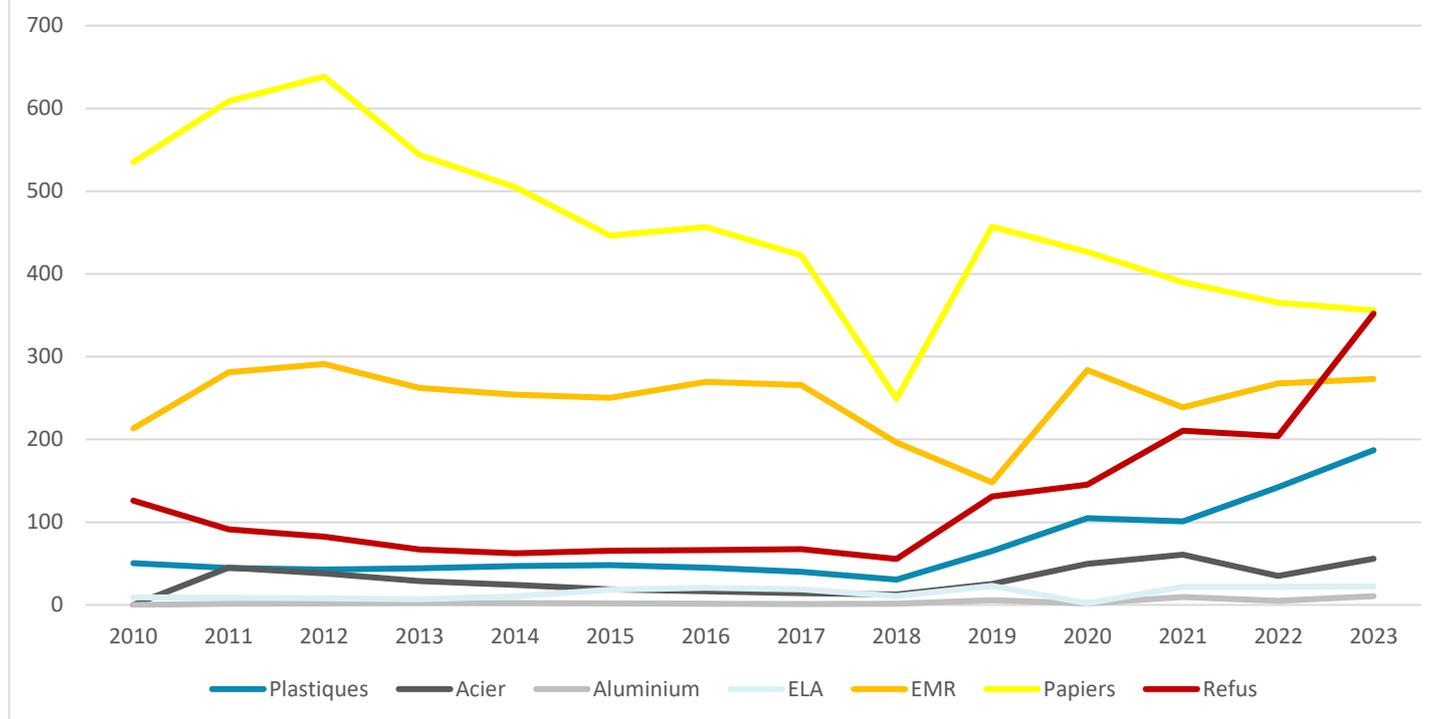


Figure 4: Evolution de la quantité de déchets issus du tri sélectifs par matière (tonne)

Les différentes matières présentes dans la poubelle de tri sélectif évoluent de la manière suivante :

- Journaux/magazines : -33% (par rapport à 2010) ;
- Emballages ménagers recyclables : +28% (par rapport à 2010) ;
- Acier : +24% ; (par rapport à 2011) ;
- Plastique : +270% (par rapport à 2010) ;
- Alu : +684% (par rapport à 2010) ;
- Emballages des liquides alimentaires : + 146% (par rapport à 2010) ;
- Refus de tri : +179% (par rapport à 2010) ;

De manière générale la quantité de déchets recyclables a augmenté de 12% par rapport à 2010.

IV – Zoom sur les ordures ménagères de Grand Orb

IV-1 Caractérisation des ordures ménagères : méthodologie employée

Le but de la campagne de caractérisation est d'établir un inventaire exhaustif des différents types de déchets présents dans les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR), afin de définir des objectifs en matière de réduction des déchets et d'augmentation de la valorisation ainsi que des actions prioritaires.

Les objectifs de ces caractérisations sont donc de connaître :

- la composition des ordures ménagères du territoire ;
- le taux d’emballages ménagers recyclables (dont le verre) encore présents dans les OMR afin d’axer la communication sur le tri en conséquence (déchets recyclables qui devraient se trouver dans la poubelle de tri sélectif) ;
- la part de déchets concernés par des filières REP (textile ; DEEE ; DMS, mobilier..) ;
- la part des déchets concernés par d’autres filières de valorisation (bois, encombrant, polystyrène...) ;
- le taux de bio-déchets présents dans les OMR ;
- la qualité et la quantité des déchets pouvant être accueillis en déchèterie afin de développer de nouvelles filières sélectives (plâtre, polystyrène...).

Mais aussi de :

- Mesurer l’impact des saisons touristiques sur la quantité et la qualité des OMR ;
- Comparer avec les données nationales ;
- Identifier les actions de réduction des déchets à mettre en place ;
- Mesurer le potentiel de déchets valorisables.

Le territoire a la particularité d’être à dominante rurale mais présente quelques bourgs plus urbains. L’attrait touristique peut se faire sentir à Lamalou les bains et Bédarieux.

La prise en compte des caractéristiques du territoire ainsi que des différents modes de collecte évoqués se traduit par le mode d’échantillonnage du territoire suivant :

- 2 caractérisations sur la collecte en porte à porte en milieu urbain ;
- 2 caractérisations sur la collecte en porte à porte en milieu rural ;
- 1 caractérisation sur la collecte en apport volontaire en conteneur enterré ;
- 1 caractérisation sur la collecte en apport volontaire en zone HLM.

L’échantillonnage du territoire est réalisé avec modification des circuits de collecte afin de cibler plus facilement les échantillons et la population relative à ces derniers .

Pour chaque circuit de collecte observé le mode opératoire adopté est le suivant (*cf. figure 18 Mode opératoire de la caractérisation des OM*):

1. Déversement du contenu du camion de collecte au quai du Fraïsse,
2. Prélèvement d’un échantillon = **Échantillon 500 kg** ($1\text{m}^3 = 200 \text{ kg OM}$)
3. Réalisation d’un quartage sur ces 500 kg de déchets en vrac = **Sous Échantillon 120 kg**
4. Ouverture des sacs
5. Caractérisation selon la méthodologie préconisée dans le guide CRADEM de l’ADEME (*cf. annexe 3 tableau de caractérisation OM*).

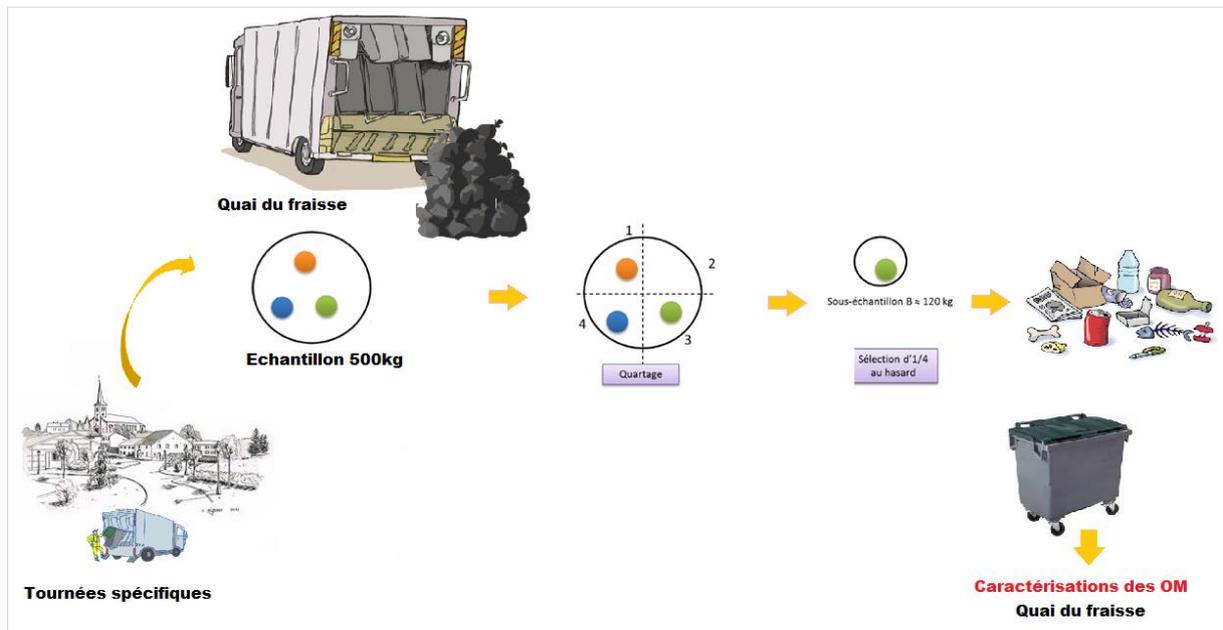


Figure 5 : Mode opératoire de la caractérisation des OM

Deux premières campagnes de caractérisations ont été réalisées en 2018 en régie. L'opération a été renouvelée en 2022 avec le prestataire « Compost 66 » avant la mise en place de la collecte séparée des biodéchets. Une nouvelle campagne est prévue au mois de décembre 2024 pour mesurer l'impact de la mise en place de la collecte des biodéchets en 2023.

IV-2 Résultats

IV-2-1 Caractérisation des ordures ménagères au niveau national

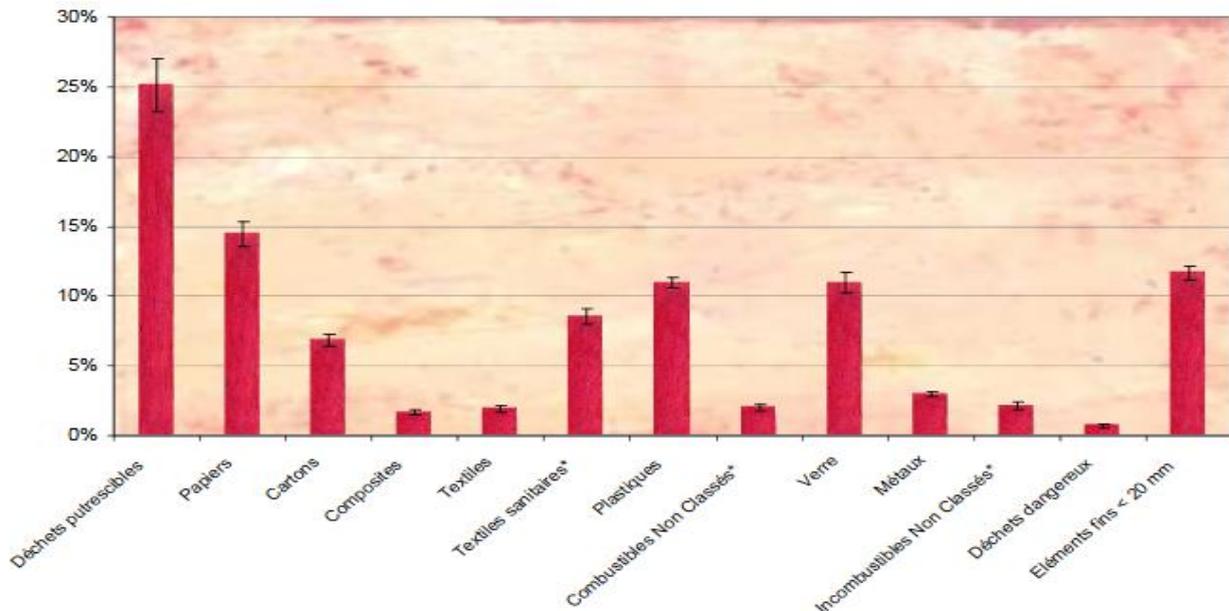


Figure 6 : Caractérisation des ordures ménagères au niveau national (Document ADEME – 2007)

I-1-1 Caractérisation des ordures ménagères 2022

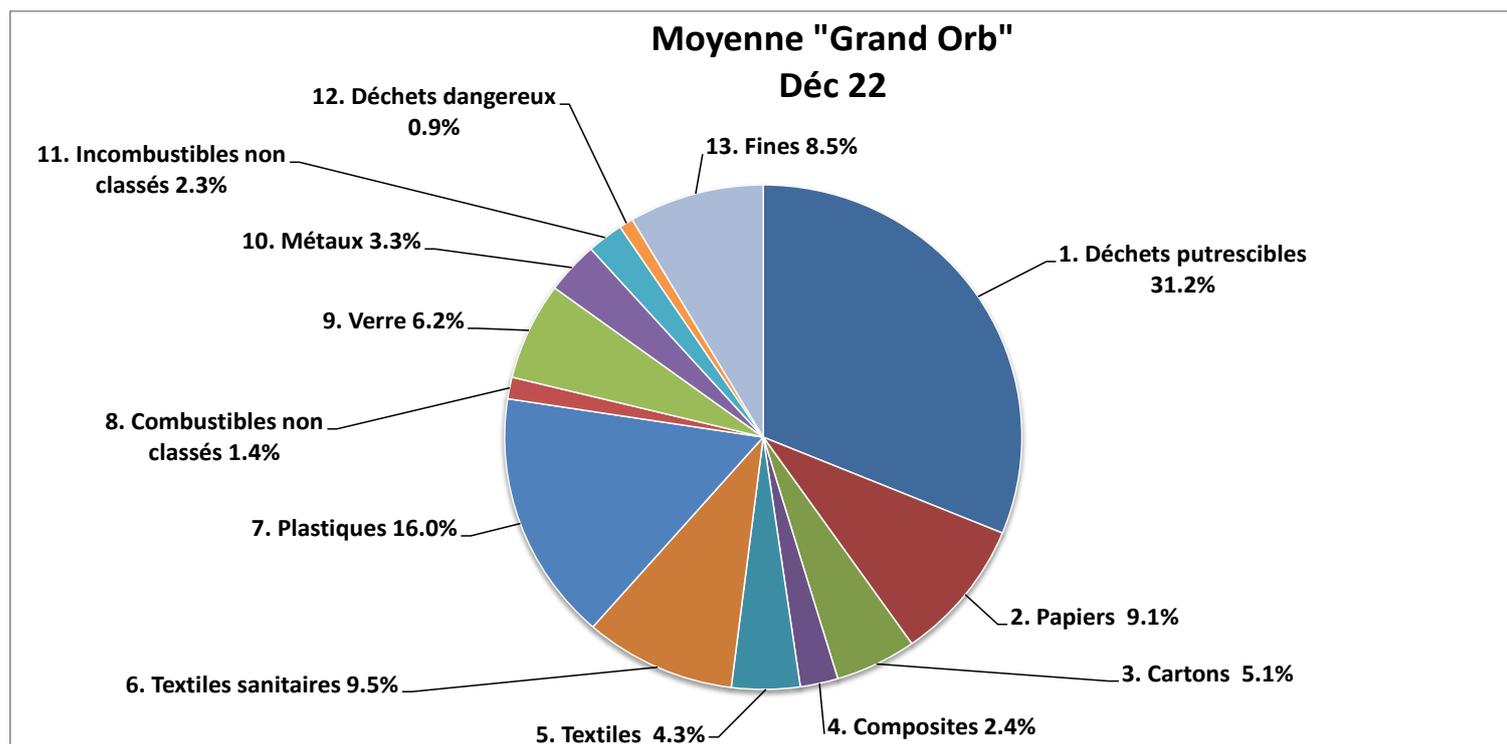


Figure 19 : Composition des OM de Grand Orb (%)

Composition globale par catégories	Moyenne(déc22)	MODECOM 2017
1. Déchets putrescibles	31.2%	27.3%
2. Papiers	9.1%	8.6%
3. Cartons	5.1%	6.4%
4. Composites	2.4%	2.3%
5. Textiles	4.3%	3.0%
6. Textiles sanitaires	9.5%	13.9%
7. Plastiques	16.0%	14.6%
8. Combustibles non classés	1.4%	4.6%
9. Verre	6.2%	5.2%
10. Métaux	3.3%	3.4%
11. Incombustibles non classés	2.3%	1.9%
12. Déchets dangereux	0.9%	0.6%
13. Fines	8.5%	8.1%

Figure 20 : tableau composition globale des ordures ménagères par catégories

La catégorie la plus « représentée » est la famille des **biodéchets** ; il est souvent signalé qu'ils représentent un tiers de nos poubelles et cela se vérifie pour Grand Orb (sachant que les fines sont composées en grande majorité d'éléments putrescibles). À noter ici le peu de déchets verts trouvés, phénomène qui peut trouver son explication par la période de caractérisation.

La catégorie qui vient en second est la famille des **plastiques** avec 16% pour Grand-Orb.

Ensuite, viennent respectivement les **textiles sanitaires** (9.5%), les **papiers** (9.1%), le **verre** (6.2%), et les **cartons** (5.1%).

Notons que plastiques, papiers, verre et cartons qui représentent plus de 36% des OMR ont des filières de recyclage connues.

1-1-2 Comparaison avec la caractérisation des ordures ménagères de 2018

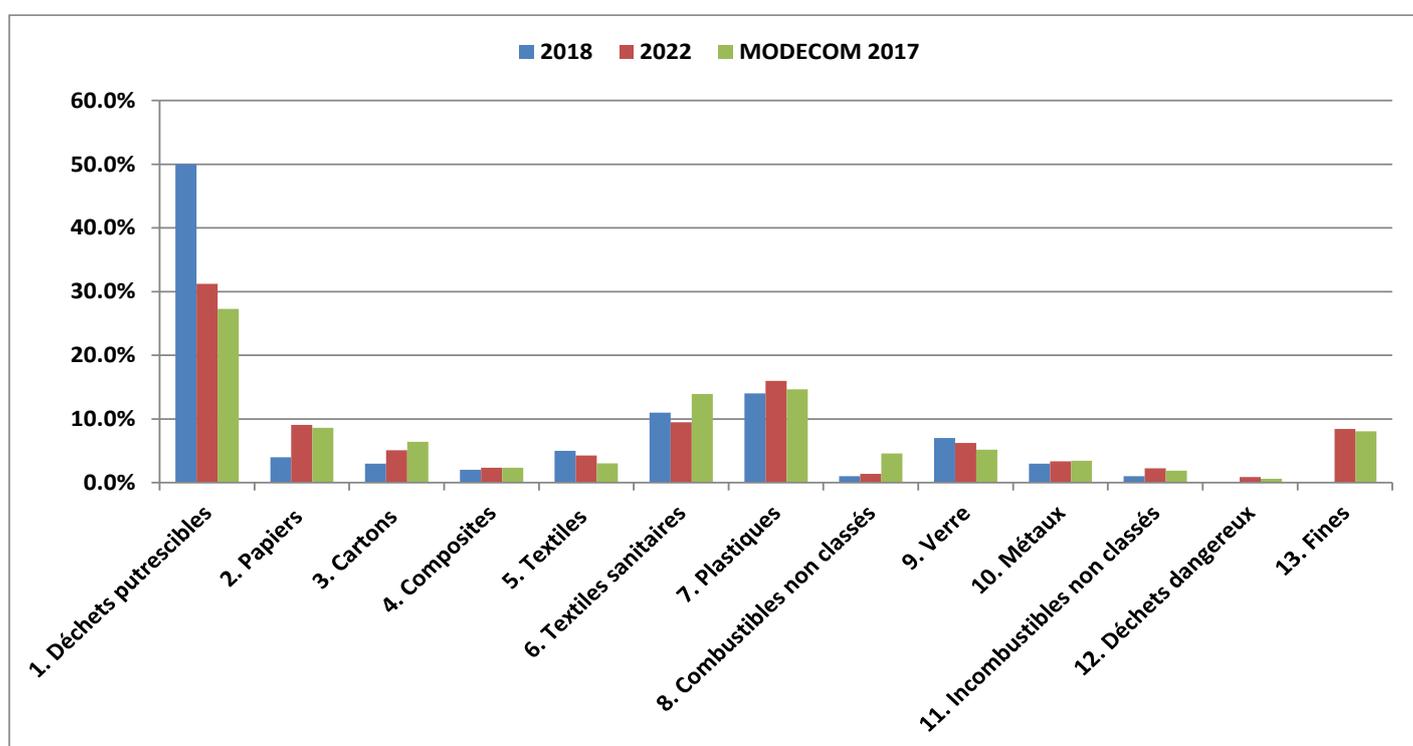


Figure 21 : Comparaison entre les caractérisations de 2018 et 2022

Composition globale par catégories	2018	2022	MODECOM 2017
1. Déchets putrescibles	50.0%	31.2%	27.3%
2. Papiers	4.0%	9.1%	8.6%
3. Cartons	3.0%	5.1%	6.4%
4. Composites	2.0%	2.4%	2.3%
5. Textiles	5.0%	4.3%	3.0%
6. Textiles sanitaires	11.0%	9.5%	13.9%
7. Plastiques	14.0%	16.0%	14.6%
8. Combustibles non classés	1.0%	1.4%	4.6%
9. Verre	7.0%	6.2%	5.2%
10. Métaux	3.0%	3.3%	3.4%
11. Incombustibles non classés	1.0%	2.3%	1.9%
12. Déchets dangereux		0.9%	0.6%
13. Fines		8.5%	8.1%

Figure 22 : Comparaison 2018-2022 composition globale des ordures ménagères par catégories

La grosse différence entre les 2 campagnes de caractérisation concerne « les déchets putrescibles » qui ressortaient à 50% en 2018 (contre 31.2% en 2022).

La catégorie « papiers » diffère elle aussi : 4% en 2018 contre 9.1% en 2022, tout comme les cartons : 3% contre 5.1%.

PARTIE 3 - Enjeux et objectifs du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Grand Orb

I Les obligations réglementaires

I-1 Obligations réglementaires relatives en matière de prévention

L'élaboration de programmes de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis 2012 en vertu de la loi du 12 juillet 2010 dite « loi Grenelle II ».

Le contenu et le processus d'élaboration des PLPDMA est précisé dans le décret du 10 juin 2015 relatif aux PLPDMA. Les PLPDMA sont élaborés pour 6 ans.

Objectifs nationaux et régionaux :

La loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC) fixe des objectifs de réduction des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) à l'échelle nationale. Des objectifs équivalents ou plus ambitieux peuvent être fixés aux échelles régionales et locales.

Ainsi, les principaux objectifs pour le territoire sont définis par :

- **Loi AGEC** : objectif de – 15 % de ratio DMA (en kg/hab.) entre 2010 et 2030 ;
- **Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)** : objectif de -13% de ratio DMA (enkg/hab) entre 2010 et 2025 puis -16% entre 2010 et 2031.

I-1-1 Le programme national de prévention des déchets 2021-2027 (PNPD) :

- Traite de l'ensemble des déchets et cible l'ensemble des acteurs;
- Fixe des orientations et objectifs pour la période 2021-2027, renforcés par la loi AGEC de février 2020;
- Prépare la mise en œuvre, le suivi ainsi que l'évaluation des mesures élaborées;
- Couvre 47 actions de prévention, et est articulé autour de 5 axes.

I-1-2 La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 :

La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 fixe les objectifs suivants en matière de prévention des déchets:

- Réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 (loi antigaspillage – article 3) ;
- réduire de 5 % les quantités de déchets d'activités économiques par unité de valeur produite, notamment du secteur du bâtiment et des travaux publics, en 2030 par rapport à 2010 (loi antigaspillage – article 3) ;
- augmenter le réemploi et réutilisation des déchets pour atteindre une quantité équivalente à 5 % du tonnage des déchets ménagers en 2030 (loi anti-gaspillage – article 4) ;
- atteindre une part des emballages réemployés mis sur le marché de 5 % en 2023 et 10 % en 2027 (loi anti-gaspillage – article 9) ;
- réduire le gaspillage alimentaire de 50 % d'ici 2025, par rapport à 2015, dans la distribution alimentaire et la restauration collective, et de 50 % d'ici 2030, par rapport à 2015, dans la consommation, la production, la transformation et la restauration commerciale. (loi anti-gaspillage – article 11) ;
- viser la fin de la mise sur le marché d'emballages en plastique à usage unique d'ici à 2040 (loi anti-gaspillage – article 7) ;
- réduire de 50 % d'ici 2030 le nombre de bouteilles en plastique à usage unique pour boisson mises sur le marché (loi anti-gaspillage – article 66).

I-1-3 Le Décret n°2015-662 du 14 juin 2015 relatif aux Programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés («PLPDMA»):

- **Depuis le 1er janvier 2012 (article L. 541-15-1 du code de l'environnement), les collectivités ou, depuis la loi NOTRe, les groupements de collectivités à compétence collecte obligatoire, sont tenues d'élaborer un PLPDMA ;**
- « Art. R. 541-41-22 du code de l'environnement précise qu'une **commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés doit être constituée**. Elle définit son programme de travail, son mode de fonctionnement et des modalités de concertation avec les acteurs concernés par la prévention des déchets ménagers et assimilés sur le territoire qui ne sont pas représentés dans la commission ;

- Le projet PLPDMA est, après avis de la commission consultative d'élaboration et de suivi, **arrêté par l'exécutif et mis à la disposition du public** (« Art. R. 541-41-24. du décret) ;
- L'exécutif de la ou des collectivités territoriales ou du groupement de collectivités territoriales **informe le préfet de région et l'ADEME de l'adoption de ce programme dans les deux mois qui suivent la délibération** et leur transmet le programme adopté par voie électronique ;
- **Le PLPDMA doit définir :**
 - **un état des lieux des types et quantités de DMA produits sur le territoire concerné,**
 - **des acteurs concernés**
 - **les mesures de prévention déjà mises en place**
 - **le cas échéant, le programme local de prévention doit préciser les objectifs de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits, les mesures mises en place pour les atteindre et les indicateurs associés** (cf. article R. 541-41-23 du code de l'environnement).
- Le PLPDMA doit être compatible avec les plans et programmes d'échelons territoriaux supérieurs, à savoir :
 - le programme national de prévention des déchets (PNPD) (art. L. 541-11 CE),
 - les plans régionaux de prévention et de gestion des déchets (art. L. 541-13 CE),
- Le périmètre de DMA à retenir pour la fixation et le suivi de l'objectif de réduction associé est l'ensemble des déchets issus des ménages et des activités économiques (entreprises et secteur tertiaire) qui sont collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères par le service public de gestion des déchets (SPGD) (c'est-à-dire sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs quantités et à leurs caractéristiques : cf. art. L. 2224-14 du code général des collectivités territoriales), y compris les déblais et gravats ;

En outre, certaines dispositions législatives spécifiques créent également des opportunités pour développer des actions de prévention des déchets (Loi «consommation» de 2014; loi «biodiversité» de 2016, loi climat et résilience de 2021...).

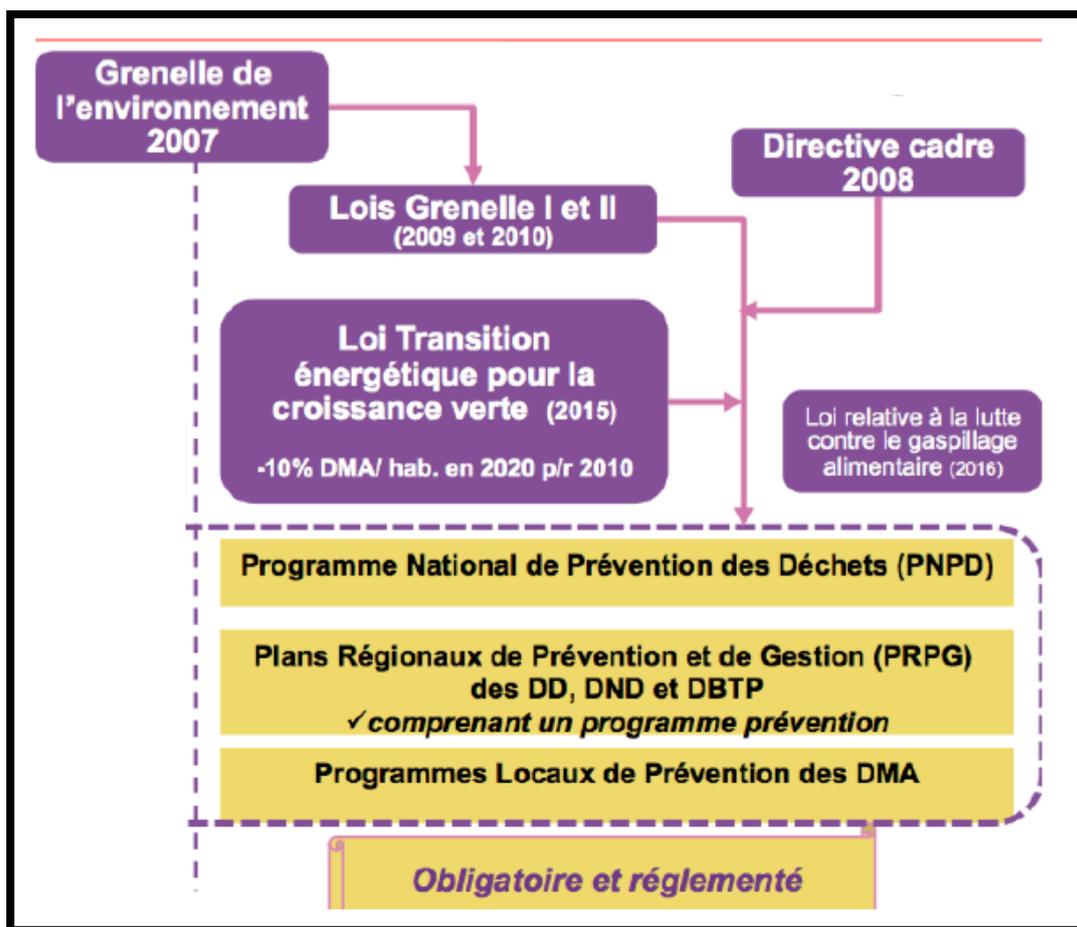


Figure 23 : Schéma contexte réglementaire PLPDMA

II Enjeux du PLPDMA de Grand Orb

II-1 Objectifs chiffrés

L'objectif fixé par la loi AGEC est de réduire de 15 % les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant en 2030 par rapport à 2010. Au niveau régional, Le plan Occitanie s'inscrit dans cet objectif en visant une diminution du ratio de DMA de 13 % entre 2010 et 2025, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre -16 % à 2031.

Or, sur le territoire de la Communauté de communes Grand Orb, les DMA ont augmenté de + 2.6% depuis 2010. Les efforts à faire vont donc être d'autant plus importants pour atteindre l'objectif réglementaire.

Cette augmentation des DMA est due, notamment, à la forte augmentation des tonnages en déchèterie (+14 %) mais elle est compensée par la diminution des tonnages d'OM (-14%).

Afin d'atteindre l'objectif réglementaire les objectifs suivants sont fixés :

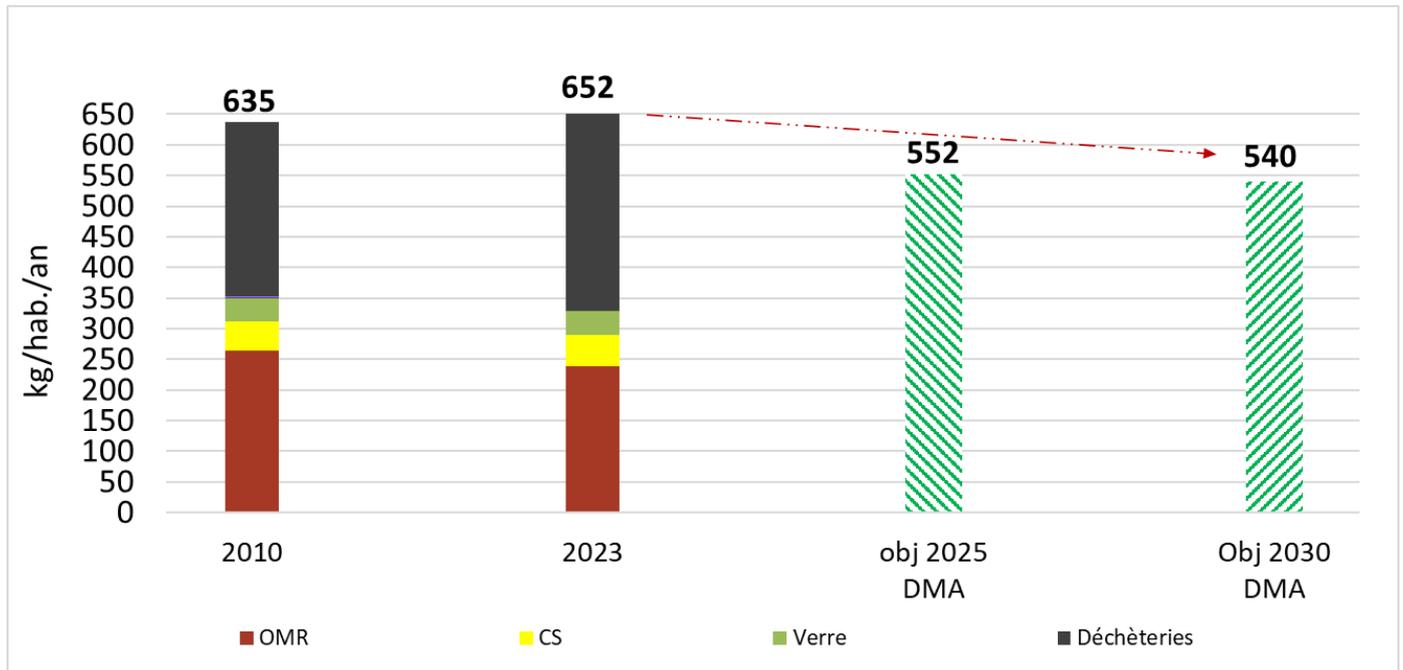


Figure 24 : Objectifs à atteindre en kg/hab

→ Objectif 2030 pour le PLPDMA : atteindre 540 kg/hab. soit perdre 112 kg/hab. par rapport à 2023

II-2 Indicateurs de suivi

L'objectif global de réduction du PLPDMA est de -13% d'ici 2025 et de -15% d'ici 2030 par rapport à 2010, afin d'être en cohérence avec le plan régional et les objectifs nationaux.

Lors du bilan annuel du PLPDMA une attention particulière devra être portée sur :

- La réduction des DMA
- La réduction des déchets verts
- L'augmentation du tri
- Les changements de comportement.

Chaque action fait l'objet d'indicateurs de suivis.

PARTIE 4 : Gouvernance



I Les commissions au sein de la Communauté de communes Grand Orb

La Communauté de communes est dotée d'une commission concernée par le PLPDMA :

La Commission Transition écologique, Environnement, Aménagement du territoire, Gestion des déchets, présidée par Francis Barse et Aurélien Manenc.

La commission est mobilisée en fonction des besoins.

II – La Commission Consultative d'Élaboration et de suivi (CCES)

II-1 Constitution

La commission d'élaboration et de suivi du PLPDMA est constituée des membres suivants :

NOM	Prénom	Structure	Fonction
MATHIEU	Pierre	CC Grand Orb	Président CC Grand Orb et de la CCES
BARSSE	Francis	CC Grand Orb	Vice-Président Grand Orb Environnement
MANENC	Aurélien	CC Grand Orb	Vice-Président Grand Orb Environnement
BENZAECHE	Jacques	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
CALAS	Jean-Pierre	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
CERDAN-TRALLERO	Brigitte	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
CUBELLS-BOUSQUET	Françoise	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
ESTIMBRE	Dimitri	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
MAHIEU	Grégory	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
TOUET	Magalie	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
TREMOLIERES	Marie-Ange	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
LACOSTE	Jean	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
VELLAS	Michel	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
RODHAIN	Axel	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
POUJOL	Cédric	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
TOLUAFE	Sylvie	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
GERONIMO	Marie-Line	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
BERTHELOT	Stéphane	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
DELMAS	Didier	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
COMBES	Mariette	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement

CLEMENTE	Jean-Paul	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
NICOLAS	Damien	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
SCARAMOZINNO	Jean-Paul	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
SALLETES	Bernard	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
BRAIL	Patrick	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
LACOUCHE	Maxence	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
SABATIER	Jean-Claude	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
BORIE	Jean-Michel	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
SCHENCK	Alain	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
COSTE	Frédéric	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
FERRET	Christine	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
MORERA	Malvine	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
GACHES	Luc	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
MASSON	Karine	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
BOZON	Alain	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
MATHIEU	Henri	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
BOLTZ	Jean-Claude	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
GACHES	Michel	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
VINCHES	Bernard	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
BENEVENS	Gérard	CC Grand Orb	Elu membre commission environnement
DUCLOUX	Carine	CC Grand Orb	Responsable de la Communication
ZARROUK	Laure	CC Grand Orb	Chargée de communication
LLAMAS	Cathy	CC Grand Orb	Service tourisme
GRAVIER	Marjorie	CC Grand Orb	Responsable service finance
CHIAPETTA	Sarah	CC Grand Orb	Service politique de la ville
JACQUEMIN	Lucie	CC Grand Orb	Responsable du Service Culturel
LAGUNA	Frédéric	CC Grand Orb	Responsable service Enfance / Jeunesse, Vie associative et Sport
GRANIER	Joséphine	CC Grand Orb	Responsable du développement économique
PERRIN	Claire	CPIEHL	Animatrice Nature
LEICK	Jonard	RCCO Occitanie	Coordinateur du Réseau Compost Citoyen Occitanie
GOURMELON	Tanguy	Paysarbre	Animateur
NATHALIS	Marie	La Ressourcerie des Hauts Cantons	Directrice
Conseil Citoyen Bédarieux		Conseil Citoyen de Bédarieux	
THIERRY	Benoit	La Région Occitanie	Chargé de projets
LONGUEVILLE	Lyse	Ademe	Chargée de mission Economie Circulaire Hérault
HUET	Mickaël	Pays HLV	Chargé de mission Développement Durable et Transition Energétique
TKACZUK	Laurence	Pays HLV	Chargée de Mission Economie
LAUZE	Béatrice	Parc NRHL	Chargée de mission Alimentation durable
ROUSSET	Olivier	DRAAF Occitanie	Directeur

II-2 Rôle de la CCES

La Commission consultative d'Elaboration et de Suivi est un lieu de construction à vocation consultative et prospective. Elle a les missions suivantes :

- Donner son avis sur le projet ;
- Valider le bilan annuel ;
- Evaluer le PLPDMA.

Pour cela la CCES se réunie à minima une fois par an.

III - Le comité technique

Un COTEC est constitué des membres suivants :

- Élu référent PLPDMA : Francis BARSSE.
- Animateur PLPDMA et chargé de mission développement durable ;
- Responsable du service environnement ;

Il a pour rôle le suivi technique de la mise en œuvre du PLPDMA et la préparation des éléments de bilan qui sont présentés à la CCES.

PARTIE 5 : Plan d'action



IV - La construction du plan d'action et son suivi

Le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers Assimilés (PLPDMA) est construit sur la base de l'ancien PLPDMA 2018-2023. Il reprend des actions qui y étaient inscrites et en propose de nouvelles.

Des ateliers de concertations ont été organisés en février 2024 avec toutes les parties prenantes (agents, élus, associations, organismes institutionnels ...).

Un bilan pour chaque action a été présenté, reprenant les indicateurs fixés dans chaque fiche action ainsi que le rôle de la CCES et du comité technique qui se réuniront à minima une fois par an (Cf. paragraphe gouvernance).

Ces ateliers comprenaient 4 thématiques :

- 1) Sensibiliser / Communiquer
- 2) Développer l'éco-exemplarité et la consommation responsable
- 3) Lutter contre le gaspillage alimentaire et développer le tri à la source des biodéchets
- 4) Réduire les déchets à la source et favoriser le réemploi

Ils ont permis de dégager de nombreuses idées nouvelles d'actions répondant aux objectifs à atteindre en termes de prévention des déchets.

V – Un plan d'action 2024-2029 en 6 axes

Le Plan Local de Prévention des Déchet Ménagers Assimilés est défini autour de six axes :

- **Axe 1** : Sensibiliser / communiquer ;
- **Axe 2** : Développer l'éco-exemplarité et la consommation responsable ;
- **Axe 3** : Lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- **Axe 4** : Favoriser l'allongement de la durée d'usage ;
- **Axe 5** : Travailler avec les professionnels ;
- **Axe 6** : Augmenter la valorisation des déchets.

Ce programme d'action est fixé pour une durée de six ans (2025-2030). 40 fiches actions détaillent les projets à mettre en œuvre d'ici 2030.

Programme Local de Prévention des Déchets Axes	Actions	2025	2026	2027	2028	2029	2030
1- Sensibiliser / communiquer	1.1 Proposer un programme de sensibilisation aux établissements scolaires, périscolaires						
	1.2 Proposer des ateliers thématiques grand public						
	1.3 Sensibiliser lors d'évènements existants (SERD, semaine du DD, marché...)						
	1.4 Concevoir des outils de sensibilisation						
	1.5 Réaliser des campagnes de communication ciblées						
	1.6 Plan d'actions pour la réduction des déchets plastiques						
	1.7 Campagnes de sensibilisation en porte à porte						
	1.8 Organiser des défis familles zéro déchets						
	1.9 Organiser des visites du centre de tri						
	1.10 Expérimentation de nouveaux modes de communication						
	1.11 Optimisation de la communication dans les déchèteries						
	1.12 Renforcement de la formation en interne						
2- Développer l'éco-exemplarité et la consommation responsable	2.1 Créer un plan administration exemplaire						
	2.2 Promouvoir l'éco-exemplarité auprès des communes						
	2.3 Promouvoir l'éco-exemplarité auprès des associations organisatrices d'évènementiels						
	2.4 Achats éco-responsables et achats groupés						
	2.5 Enquête auprès d'EPCI en Tarification incitative (retours d'expérience)						
	2.6 Déploiement de l'opération Zéro Mégot						
	2.7 Lancer des défis sur le tri et la prévention des déchets						
	2.8 Réduire la fréquence des ordures ménagères						
	2.9 Mise en place de contrôles de qualité du tri						
3- Lutter contre le gaspillage alimentaire	3.1 Sensibiliser les jeunes et les équipes encadrantes au gaspillage alimentaire						
	3.2 Sensibiliser le grand public au gaspillage alimentaire et au bien manger						
	3.3 Sensibiliser les restaurateurs et les consommateurs à la pratique du gourmet bag et à l'utilisation d'applications « anti-gaspi »						
	3.4 Organisation de « disco soupe » et ateliers de cuisine						
4- Favoriser l'allongement de la durée d'usage	4.1 Promouvoir le don, le réemploi, la réparation et la réutilisation						
	4.2 Promouvoir l'utilisation de couches lavables						
	4.3 Travailler en lien avec les recycleries du territoire et mise en place de nouvelles zones de réemploi en déchetteries						
5- Travailler avec les professionnels	5.1 Développer des projets avec les acteurs touristiques du territoire						
	5.2 Développer des partenariats et projets avec les acteurs du territoire						
	5.3 Travailler avec les professionnels assujettis à redevance spéciale incitative						
	5.4 Accompagner les entreprises au tri et à la réduction des déchets						
	5.5 Favoriser les synergies inter-entreprises						
6- Augmenter la valorisation des déchets	6.1 Promouvoir le compostage individuel						
	6.2 Promouvoir le compostage collectif et le compostage en établissement						
	6.3 Renforcement de la collecte à la source des biodéchets						
	6.4 Animer une réflexion sur la gestion des déchets verts						
	6.5 Augmentation de la valorisation des déchets en déchèteries						
	6.6 Réduction des encombrants en déchèteries						
	6.7 Renouvellement des colonnes enterrées						

Axe 1 : Sensibiliser / communiquer

1.1 Programme de sensibilisation pour les établissements scolaires, périscolaires

Gisement ciblé :

Déchets ménagers

Public ciblé :

Scolaires

Porteur / Partenaires :

GOE (ambassadrice du tri)

Objectifs :

- Sensibiliser les jeunes autour des problématiques suivantes :
 - Enjeux de la gestion des déchets, tri, devenir des déchets et l'éco-consommation ;
 - Gaspillage alimentaire...
- Réduire les déchets et augmenter la valorisation

Description de l'action :

Un courrier est envoyé à la rentrée scolaire à tous les directeurs d'écoles pour leur proposer d'intervenir dans les classes. 4 modules sont proposés sur les déchets (tri, enjeu du tri, devenir des déchets, papier recyclé), 2 sur l'énergie et 3 sur l'alimentation dont 1 sur le gaspillage alimentaire)

Nouveauté : En plus des écoles primaires, interventions dans les collèges et lycées.

Indicateurs :

- Nombre de demandes d'intervention
- Nombre d'interventions réalisées
- Nombre de classes et d'élèves sensibilisés

Budget :

- Temps agents
- Conception d'outils de sensibilisation



Nouveau !
*Animations
pédagogiques dans
les collèges et
lycées*

Nouveau !

1.2 Ateliers thématiques grand public

Gisement ciblé :

Déchets ménagers

Public ciblé :

Grand public

Porteur / Partenaires :

GOE (animatrice environnement) / CPIE, Politique de la ville...

Objectifs :

- Sensibiliser le grand public ;
- Enjeux du tri et de l'éco-consommation ;
- Réduction des déchets et de la nocivité,
- Jardiner au naturel, compostage ;
- Lutter contre le gaspillage alimentaire...
- Participer à la réduction des DMA et à l'augmentation de la valorisation des déchets.

Description de l'action :

- Construire la formation et les outils pédagogiques associés ;
- Identifier les partenaires qui pourraient intervenir en tant qu'associé ou formateur ;
- Planifier les ateliers et communiquer auprès du grand public ;
- Gérer les inscriptions et réaliser les ateliers programmés ;
- Évaluer.

Nouveauté : diversifier les publics cibles (séniors, quartiers prioritaires...)

Indicateurs :

- Nombre d'ateliers réalisés
- Nombre de participants par atelier et total annuel

Budget :

- Temps agents
- Possibilité d'intervention de partenaires extérieurs (CPIE...)



Nouveau !

1.3 Sensibiliser lors d'évènements existants (SERD, semaine du DD, marché...)

Gisement ciblé :

Déchets ménagers

Public ciblé :

Grand public

Porteur / Partenaires :

GOE (animatrice environnement) / CPIE

Objectifs :

- Sensibiliser le grand public lors d'évènements programmés sur le territoire ou lors de journées/semaines sur la thématique de réduction des déchets (SERD...) :
 - Enjeux du tri et de l'éco-consommation ;
 - Réduction des déchets et de la nocivité,
 - Jardiner au naturel, compostage ;
 - Lutter contre le gaspillage alimentaire...
- Participer à la réduction des DMA et à l'augmentation de la valorisation des déchets.

Description de l'action :

- Identification des évènements existants sur le territoire (fêtes, marchés, foires aux associations...);
- Création des outils pédagogiques;
- Proposition de stands / animations

Nouveauté : stands de sensibilisation dans les supermarchés

Indicateurs :

- Nombre d'ateliers réalisés
- Nombre de participants par atelier et total annuel

Budget :

- Temps agents
- Conception d'outils de communication
- Possibilité d'intervention de partenaires extérieurs (CPIE)



Nouveau !

Stands de sensibilisation dans les supermarchés

1.4 Concevoir des outils de sensibilisation

Gisement ciblé :

Déchets ménagers

Public ciblé :

Grand public, Scolaires,
Publics spécifiques...

Porteur / Partenaires :

GOE (animatrice
environnement, chargé DD)/
Service Communication

Objectifs :

- Disposer d'outils pédagogiques en fonction des différents publics ciblés et formats d'interventions ;
- Adapter les outils pédagogiques aux enjeux et caractéristiques du territoire ;
- Avoir la possibilité de prêter des outils aux communes, écoles, associations...

Description de l'action :

- Création des outils de communication pour les scolaires, campagnes ciblées, grand public...

Nouveau :

- « Cravates » de sensibilisation à apposer sur les bacs pour informer sur la qualité du tri
- Création d'un nouveau guide déchèteries

Indicateurs :

- Nombre d'outils créés ;
- Nombre d'outils diffusés / prêtés

Budget :

- Temps agents
- Possibilité d'intervention de partenaires extérieurs (Graphistes, imprimeurs)



Nouveau !

*Information sur
la qualité du tri
directement sur
le bac*

Nouveau !

1.5 Réaliser des campagnes de communication ciblées

Gisement ciblé :

Déchets ménagers

Public ciblé :

Grand public

Porteur / Partenaires :

GOE (animatrice environnement, chargé DD, Service Communication

Objectifs :

- Sensibiliser sur une thématique précise en fonction des besoins et résultats des caractérisations des Ordures Ménagères ;
- Toucher un public plus large ;
- Participer à la réduction des déchets et à l'augmentation de la valorisation matière

Description de l'action :

- Construction d'un plan de communication ciblé sur un flux de déchets (exemple collecte du verre, flux plastique, textiles...), sur des erreurs de tri, problème de collectes...
- Inciter les habitants à apporter leurs cartons bruns en déchèteries

Indicateurs :

- Nombre de campagnes / d'outils réalisés

Budget :

- Temps agents
- Possibilité d'intervention de partenaires extérieurs (Graphistes, imprimeurs)



Nouveau !

*Nouvelle
campagne de
communication
sur la collecte du
verre*

1.6 Plan d'actions pour la réduction des déchets plastiques

Nouveau !

Gisement ciblé :

Déchets plastiques

Public ciblé :

Tout public

Porteur / Partenaires :

GOE (animatrice environnement, chargé DD, Service Communication)

Objectifs :

- Réduction des déchets plastiques;
- Lutter contre la pollution des déchets plastique;
- Participer à la réduction des déchets et à l'augmentation de la valorisation matière
- Inciter les habitants à acheter en vrac

Description de l'action :

- Elaboration d'un plan de communication
- Tenue de stands de sensibilisation sur l'impact du plastique sur l'environnement (manifestations, SERD, stand dans la grande distribution...)
- Organisation d'événements « zéro plastique » (bar à eau...)
- Lister les enseignes proposant du « vrac » et communiquer auprès des habitants

Indicateurs :

- Nombre de campagnes / d'outils réalisés
- Nombre de stands de sensibilisation
- Evolution du tonnage de plastiques (caractérisations ordures ménagères et emballages)

Budget :

- Temps agents
- Possibilité d'intervention de partenaires extérieurs (Graphistes, imprimeurs)



1.7 Campagnes de sensibilisation en porte à porte

Gisement ciblé :

Déchets ménagers

Public ciblé :

Grand public

Porteur / Partenaires :

GOE (ambassadrices du tri)

Objectifs :

- Mener une communication de proximité pour sensibiliser les habitants aux enjeux du tri et de la prévention des déchets ;
- Sensibiliser / communiquer sur des zones identifiées ;
- Sensibiliser et communiquer plus efficacement.

Description de l'action :

- Campagnes de sensibilisation en porte à porte régulières dans chaque commune
- Campagnes dans des quartiers ou zones cibles
- Campagnes de sensibilisation sur des flux / problématique spécifiques

Nouveauté : Organisation de stands de sensibilisation de proximité aux abords des colonnes enterrées et des bornes biodéchets pour capter un nouveau public.

Indicateurs :

- Nombre de foyers visités
- Nombre de foyers sensibilisés

Budget :

- Temps agents
- Conception d'outils de sensibilisation



Nouveau !

1.8 Organiser des défis familles zéro déchet

Nouveau !

Gisement ciblé :

Déchets ménagers

Public ciblé :

Administrés

Porteur / Partenaires :

GOE (Chargé DD, animatrice environnement, ambassadeurs du tri) / Groupe local Zéro Waste...

Objectifs :

- Sensibiliser les participants aux gestes de réduction des déchets ;
- Former des administrés ambassadeurs qui pourront diffuser les bonnes pratiques ;
- Tirer des enseignements de l'expérience des participants.

Description de l'action :

- L'opération consiste à promouvoir certains éco-gestes et modes de consommation responsables via l'accompagnement d'un nombre restreint de citoyens volontaires qui se voient fixés un objectif de réduction de leur production de déchets.
- Campagne de communication pour valoriser l'action et les résultats

Indicateurs :

- Nombre de foyers participants
- Evolution de la production des déchets de l'échantillon d'administrés volontaires
- Retours d'expériences des participants

Budget :

- Temps agents
- Possibilité d'intervention de partenaires extérieurs (Associations)
- Conception d'outils de communication



1.9 Organiser des visites du centre de tri

Nouveau !

Gisement ciblé :

Emballages

Public ciblé :

Agents, Elus, Scolaires,
Entreprises

Porteur / Partenaires :

GOE (Animatrice
environnement, ambassadeurs
du tri) / Professionnels de
transport de passagers

Objectifs :

- Sensibiliser les participants aux enjeux du tri et au devenir des emballages collectés ;
- Visualiser et connaître le fonctionnement du centre de tri

Description de l'action :

- Organiser en lien avec les responsables du centre de tri des visites pour les différents publics ciblés (élus, agents, scolaires).

Indicateurs :

- Nombre de visites effectuées
- Nombre de participants
- Nombre d'agents / élus / enfants / employés sensibilisés

Budget :

- Temps agents
- Organisation du transport



1.10 Expérimentation de nouveaux modes de communication

Nouveau !

Gisement ciblé :

Déchets ménagers

Public ciblé :

Grand public

Porteur / Partenaires :

GOE (Chargé DD, Animatrice environnement) Service Communication / Cinémas

Objectifs :

- Cibler un nouveau public ;
- Optimiser la communication

Description de l'action :

- Prise de contact avec les cinémas du territoire
- Création de spots de sensibilisation pour les cinémas du territoire
- Communication sur le réseau TikTok pour cibler les jeunes (En plus des réseaux sociaux habituels Facebook et Instagram)

Indicateurs :

- Nombre de cinémas participants
- Nombre de spots diffusés
- Nombre de publications TikTok
- Nombre de vues et d'interactions sur les publications
- Nombre de personnes sensibilisées

Budget :

- Temps agents
- Coût diffusion spot
- Possibilité d'intervention de partenaires extérieurs (graphistes, conception vidéo...).



1.11 Optimisation de la communication et de l'information en déchèteries

Nouveau !

Gisement ciblé :

Déchets de déchèteries

Public ciblé :

Administrés et professionnels

Porteur / Partenaires :

GOE (Responsable service environnement, Animatrice environnement) Service Communication

Objectifs :

- Optimiser la communication, la rendre plus efficace;
- Améliorer la signalétique pour un meilleur tri

Description de l'action :

- Ajout de vitrines pour relayer la communication (ateliers, événements...)
- Améliorer la signalétique et les consignes de tri en déchèteries
- Distribution de flyers (consignes de tri et plan de déchèterie)

Indicateurs :

- Nombre de vitrines mises en place
- Nombre de communications relayées
- Nombre de panneaux / signalétiques remplacés
- Evolution de la qualité du tri

Budget :

- Coût imprimeur / graphiste
- Coût vitrines
- Temps agents



1.12 Renforcement de la formation des agents

Gisement ciblé :

Déchets ménagers et Assimilés

Public ciblé :

Agents

Porteur / Partenaires :

GOE (Responsable service environnement, Animatrice environnement)

Objectifs :

- Organiser des sessions de formations régulières;
- Faire progresser les agents et les informer sur les évolutions dans leurs missions

Description de l'action :

- Formation régulières des agents de collecte (consignes de tri, refus de tri...)
- Formation des agents de déchèteries (nouvelles filières, consignes de tri, gestion des déchets dangereux...)
- Formation animatrices environnement (guide et maitre composteur)

Indicateurs :

- Nombre de sessions de formations organisées par an
- Nombre d'agents formés
- Evolution de la qualité du tri

Budget :

- Temps agents
- Possibilité d'intervention d'organismes extérieurs



Axe 2 : Développer l'éco-exemplarité et la consommation responsable

2.1 Créer et mettre en œuvre un plan administration exemplaire

Gisement ciblé :

Déchets CCGO

Public ciblé :

CCGO

Porteur / Partenaires :

GOE (Chargé DD, Animatrice environnement, Agents CCGO, Communes)

Nouveau !

Objectifs :

- Appliquer en interne les efforts demandés aux administrés;
- Maîtriser les coûts de la gestion des déchets
- Achats responsables
- Réduire la quantité de déchets et augmenter la valorisation

Description de l'action :

- Réaliser un diagnostic des déchets et pratiques d'achats au sein de la CCGO et des communes ;
- Sensibiliser les agents et les élus aux enjeux de la prévention des déchets ;
- Elaborer en concertation avec l'ensemble des services un plan d'actions pour implanter des bonnes pratiques avec des objectifs à atteindre ;
- Prêt de matériel (chasubles, gants, pinces) lors des campagnes de ramassage des déchets organisées par les communes ou les associations.
- Evaluation du plan.

Indicateurs :

- Nombre d'actions de sensibilisation
- Evolution des déchets produits
- Nombre de personnes pratiquant de nouveaux gestes de prévention des déchets
- Nombre de diagnostics / Plans réalisés

Budget :

- Temps agents
- Création d'outils pédagogique



2.2 Promouvoir l'éco-exemplarité auprès des communes

Gisement ciblé :

Déchets communes

Public ciblé :

Communes

Porteur / Partenaires :

GOE (Chargé DD, Animatrice environnement), Communes

Objectifs :

- Impliquer les communes dans la démarche d'éco-exemplarité
- Les accompagner dans la démarche
- Réduire les déchets des collectivités et augmenter la valorisation

Description de l'action :

- Promouvoir une méthodologie et des outils pour élaborer un plan d'actions
- Accompagner les communes volontaires dans la démarche
- Sensibiliser / former le personnel et les élus communaux

Nouveau : Proposer des panneaux d'affichages sur les consignes de tri à apposer dans les locaux poubelles des sites communaux (salles polyvalentes, aires de camping cars...)

Indicateurs :

- Nombre de communes engagées dans la démarche
- Nombre de communes accompagnées
- Nombre d'actions de sensibilisation / formations des agents et élus communaux
- Nombre de plans d'actions aboutis
- Evolution quantité de déchets des collectivités

Budget :

- Temps agents
- Création d'outils pédagogique



2.3 Promouvoir l'éco-exemplarité auprès des associations organisatrices d'événements

Gisement ciblé :

Déchets manifestations

Public ciblé :

Associations

Porteur / Partenaires :

GOE (Chargé DD, Animatrice environnement, Agents CCGO) / Associations

Objectifs :

- Réduire la quantité de déchets lors des événements et promouvoir le tri
- Accompagner les associations dans la démarche éco-exemplaire
- Sensibiliser les participants à la gestion des déchets

Description de l'action :

- Proposer un accompagnement aux associations organisatrices d'événements
- Elaborer des outils à proposer aux associations pour permettre à une manifestation d'être éco-responsable

Nouveau :

- Création d'une charte à respecter et d'une plaquette pour l'organisation d'événements écoresponsables »
- Suivre et évaluer la manifestation

Indicateurs :

- Nombre d'associations / structures accompagnées
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de plaquettes distribuées / chartes signées

Budget :

- Temps agents
- Création d'outils pédagogiques
- Mise en place de collectes spécifiques (biodéchets...)



Nouveau !

2.4 Achats éco-responsables et achats groupés

Nouveau !

Gisement ciblé :

Déchets CCGO

Public ciblé :

CCGO

Porteur / Partenaires :

GOE (Responsable service environnement, Chargé DD, Animatrice environnement)

Objectifs :

- Réduire la quantité de déchets dès l'acte d'achat public
- Modifier les habitudes de consommation de la CCGO
- Sensibiliser les agents et élus
- Réaliser des économies via les achats groupés

Description de l'action :

- Réalisation d'un état des lieux des pratiques d'achats
- Identifier les produits achetés suremballés ou toxiques
- Mise en place d'une politique d'achats groupés
- Formation des agents et élus

Indicateurs :

- Nombre d'états des lieux réalisés
- Nombre de sessions de formations réalisées
- Nombre d'achats groupés mis en place

Budget :

- Temps agents



2.5 Enquête auprès d'EPCI en Tarification Incitative (retours d'expérience)

Gisement ciblé :

Ordures Ménagères

Public ciblé :

Administrés

Porteur / Partenaires :

GOE (Responsable service environnement, Chargé DD)

Objectifs :

- Etudier l'opportunité d'instaurer une part variable dans le système de financement de la gestion des déchets
- Réduire la quantité de DMA

Description de l'action :

- Chercher des retours d'expériences
- Bilan enquête auprès des EPCI en TI

Indicateurs :

- Nombre d'EPCI contactés
- Nombre de bilan réalisés

Budget :

- Temps agents



2.6 Déploiement de l'opération Zéro Mégot

Gisement ciblé :

Mégots

Public ciblé :

Grand Public

Porteur / Partenaires :

GOE (Chargé DD, animatrice environnement, ambassadrice du tri) / MV Productions, Ecomégots

Objectifs :

- Réduire la pollution des mégots
- Augmenter la valorisation des mégots
- Développer les solutions de récolte des mégots

Description de l'action :

- Proposer des solutions et un accompagnement aux communes
- Proposer des solutions aux associations organisatrices d'événements
- Sensibilisation lors des manifestations

Nouveau : Communiquer plus largement sur le dispositif

Indicateurs :

- Nombre d'équipements prêtés (cendrier tubulaire, de vote, de poche)
- Quantité de mégots collectés

Budget :

- Temps agents
- Création supports de communication



Nouveau !

2.7 Lancer des défis sur le tri et la prévention des déchets

Nouveau !

Gisement ciblé :

Déchets ménagers

Public ciblé :

Grand Public, scolaires,
Communes, entreprises

Porteur / Partenaires :

GOE (Chargé DD, animatrice
environnement, ambassadrice
du tri)

Objectifs :

- Sensibiliser différents publics de manière ludique aux tri et à la prévention des déchets
- Réduire les DMA

Description de l'action :

- Proposer des défis / challenges sur le tri et la prévention des déchets aux communes, écoles, entreprises...
- Communication sur l'organisation et valorisation des résultats
- Bilan des actions réalisées

Indicateurs :

- Nombre de défis lancés
- Nombre de participants
- Evolution de la quantité et qualité du tri des participants
- Enquête de satisfaction auprès des participants

Budget :

- Temps agents
- Création supports de communication



2.8 Adapter la fréquence des ordures ménagères

Gisement ciblé :

Ordures Ménagères

Public ciblé :

Administrés et professionnels

Porteur / Partenaires :

GOE (Responsable service environnement, Chargé DD)

Nouveau !

Objectifs :

- Réduire la quantité d'ordures ménagères
- Amplifier le geste de tri
- Réduire les coûts
- Optimiser la collecte

Description de l'action :

- Etudier les possibilités et conséquences d'une baisse de la fréquence de la collecte sur des périodes spécifiques (ex : hors période estivale)
- Communication sur les changements
- Mise en place de la nouvelle fréquence et adaptation des bacs collectifs
- Adaptation des conteneurs individuels au fil de l'eau
- Evaluation du nouveau dispositif

Indicateurs :

- Nombre de changements de conteneurs
- Economies réalisées (comparatif matrices)
- Evolution tonnage d'ordures ménagères

Budget :

- Remplacement et ajout de conteneurs
- Temps agents



2.9 Amplifier les contrôles de la qualité du tri

Nouveau !

Gisement ciblé :

Emballages

Public ciblé :

Administrés et entreprises

Porteur / Partenaires :

GOE (Animatrice environnement, ambassadrice du tri, Agents de collecte)

Objectifs :

- Réduire la part de refus du flux emballages
- Réduire les coûts supportés pour l'élimination des refus
- Augmenter les recettes de ventes de matériaux et les soutiens des Eco-organismes

Description de l'action :

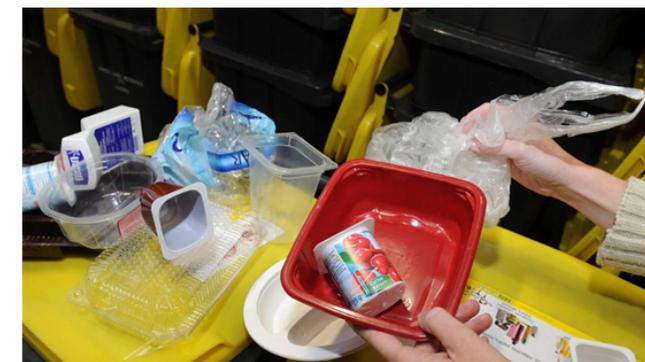
- Communication et sensibilisation sur l'impact des refus de tri pour Grand Orb
- Mise en place de processus de contrôle (avant la collecte et au quai de transfert)

Indicateurs :

- Nombre de document de communication réalisés
- Nombre de contrôles effectués
- Evolution taux de refus

Budget :

- Temps agents
- Coût graphiste / imprimeur



Axe 3 : Lutter contre le gaspillage alimentaire

3.1 Sensibiliser les jeunes et les équipes encadrantes au gaspillage alimentaire

Gisement ciblé :

Déchets cantines

Public ciblé :

Scolaire / Agents municipaux

Porteur / Partenaires :

GOE (Chargé DD, animatrice environnement))

Objectifs :

- Sensibiliser les élèves et les équipes encadrantes au gaspillage alimentaire
- Réduire le gaspillage alimentaire dans les cantines et dans les foyers

Description de l'action :

- Proposer des interventions pédagogiques aux écoles et mairies avec prêt de la table de tri avec pesée connectée.
- Organisation planning des interventions

Nouveau : Lancer des défis inter écoles et élargir le prêt pour des manifestations sur le territoires

Indicateurs :

- Nombre d'élèves sensibilisés
- Nombre d'agents sensibilisés
- Nombre de prêt de la table
- Evolution gaspillage alimentaire

Budget :

- Conception outils de communication
- Temps agents



3.2 Sensibiliser le grand public au gaspillage alimentaire et au bien manger

Gisement ciblé :

Déchets alimentaires

Public ciblé :

Grand Public

Porteur / Partenaires :

GOE (Chargé DD, animatrice environnement, ambassadrice du tri) / Parc NRHL, autres partenaires locaux

Objectifs :

- Sensibiliser le Grand public au gaspillage alimentaire et à la consommation responsable
- Réduire le gaspillage alimentaire dans les foyers

Description de l'action :

- Construire la formation / ateliers cuisine et les outils pédagogiques associés ;
- Identifier les partenaires qui pourraient intervenir en tant qu'associé ou formateur ;
- Planifier les ateliers et communiquer auprès du grand public ;
- Gérer les inscriptions et réaliser les ateliers programmés ;
- Évaluer.

Indicateurs :

- Nombre d'ateliers réalisés
- Nombre d'administrés sensibilisés
- Evolution tonnage biodéchets et ordures ménagères

Budget :

- Conception outils de communication
- Temps agents
- Intervention éventuelle d'un partenaire extérieur



3.3 Sensibiliser les restaurateurs, commerces de bouches et les consommateurs à la pratique du gourmet bag et à l'utilisation d'applications « anti-gaspi »

Gisement ciblé :	Public ciblé :	Porteur / Partenaires :
Déchets alimentaires	Restaurateurs et consommateurs	GOE (Chargé DD, animatrice environnement)

Objectifs :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Sensibiliser les restaurateurs et les consommateurs au gaspillage alimentaire
- Promouvoir l'utilisation du Gourmet Bag

Description de l'action :

- Rencontrer les professionnels de la restauration, les sensibiliser et proposer le kit de communication Gourmet Bag
- Assurer une sensibilisation auprès du Grand public et faire la promotion du Gourmet Bag

Nouveauté : Communiquer auprès des restaurateurs, commerces de bouches et administrés sur les applications « anti gaspi » comme « too good to go » ou autres.

Indicateurs :

- Nombre de professionnels rencontrés et sensibilisés
- Nombre de gourmet bag distribués
- Nombre d'ateliers réalisés
- Nombre de personnes sensibilisées

Budget :

- Conception outils de communication
- Temps agents
- Intervention éventuelle d'un partenaire extérieur



3.4 Organisation de « disco soupe » et ateliers de cuisine

Gisement ciblé :

Déchets alimentaires

Public ciblé :

Grand Public

Porteur / Partenaires :

GOE (Chargé DD, animatrice environnement, ambassadrice du tri) / CPIE

Objectifs :

- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Détourner les invendus des marchés ou supermarchés des ordures ménagères
- Sensibiliser le Grand public au gaspillage alimentaire

Description de l'action :

- Identifier les partenaires et construire l'animation
- Organisation de l'événement et conception des outils de sensibilisation
- Communication sur l'événement
- Evaluation

Indicateurs :

- Nombre de partenaires identifiés
- Nombre d'événements organisés
- Nombre de participants
- Nombre de documents de communication distribués

Budget :

- Conception outils de communication
- Temps agents
- Intervention éventuelle d'un partenaire extérieur



Axe 4 : Favoriser l'allongement de la durée d'usage

4.2 Promouvoir l'utilisation de couches lavables

Nouveau !

Gisement ciblé :

Ordures Ménagères

Public ciblé :

Crèches, jeunes parents

Porteur / Partenaires :

GOE (Chargé DD, animatrice environnement), Prestataire extérieur

Objectifs :

- Inciter au réemploi et changer les comportements
- Sensibiliser aux bienfaits de l'utilisation de couches lavables

Description de l'action :

- Organiser des réunions de sensibilisation auprès des jeunes parents, assistantes maternelles, crèches...
- Campagne de communication sur l'utilisation de couches lavables
- Proposer aux familles de tester les couches lavables

Indicateurs :

- Nombre d'animation / réunions organisées
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombres de personnes ayant tenté l'expérience / adopté durablement
- Nombre de documents de communication réalisés / distribués

Budget :

- Conception outils de communication
- Accompagnement par un prestataire extérieur
- Temps agents



4.3 Travailler en lien avec les ressourceries du territoire et mise en place de nouvelles zones de réemploi en déchetteries

Gisement ciblé :	Public ciblé :	Porteur / Partenaires :
DEE, textiles, mobilier	Ressourceries	GOE (Chargé DD, animatrice environnement, agents déchèteries)

Objectifs :

- Participer à l'économie circulaire
- Réduire les consommations de ressources
- Inciter au réemploi et changer les comportements

Description de l'action :

- Consolider le partenariat avec la ressourcerie des Hauts Cantons
- Développer de nouvelles zones de réemploi sur les déchetteries de Lunas et St-Etienne d'Estrechoux
- Sensibiliser les agents de déchèteries pour une meilleure réorientation vers le réemploi
- Communiquer sur la ressourcerie et possibilités de réemploi
- Intervention des ambassadrices du tri en déchèteries pour sensibiliser au réemploi

Nouveauté : Organiser des événements en partenariat avec la ressourcerie

Indicateurs :

- Nombre de nouvelles zones de réemploi créées
- Quantité de déchets détournés
- Nombre d'événements coorganisés avec la ressourcerie
- Nombre de documents de communication réalisés / distribués

Budget :

- Conception outils de communication
- Achat bennes pour zones de réemploi
- Temps agents



Axe 5 : Travailler avec les professionnels

5.1 Développer des projets avec les acteurs touristiques du territoire

Gisement ciblé :

DMA

Public ciblé :

Acteurs du tourisme et touristes, curistes

Porteur / Partenaires :

GOE (Chargé DD, animatrice environnement), Offices du tourisme

Objectifs :

- Développer des partenariats ;
- Sensibiliser les acteurs du tourisme et les touristes au tri ;
- Initier des comportements éco-citoyens
- Impliquer les acteurs pour une meilleure valorisation des déchets, et une réduction de la production d'ordures ménagères.

Description de l'action :

- Identification des acteurs du territoire ;
- Travailler avec les offices de tourisme pour prioriser les thématiques de sensibilisation
- Rencontre des acteurs touristiques pour identifier les besoins ;

Nouveau : Elaboration d'outils de communication pour la cible touristique / curiste et mise en place de partenariats

Indicateurs :

- Nombre de professionnels du tourisme rencontrés
- Nombre d'offices du tourisme impliqués
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de documents de communication réalisés / distribués
- Nombre de partenariats créés

Budget :

- Conception outils de communication
- Temps agents



5.2 Développer des partenariats et projets avec les acteurs du territoire

Gisement ciblé :

DMA

Public ciblé :

Acteurs prévention des déchets et économie circulaire

Porteur / Partenaires :

GOE (Responsable Environnement, Chargé DD, animatrice environnement)

Nouveau !

Objectifs :

- Développer des partenariats ;
- Initier des comportements éco-citoyens
- Impliquer les acteurs pour une meilleure valorisation des déchets, et une réduction de la production d'ordures ménagères.

Description de l'action :

- Identification des acteurs de la prévention des déchets du territoire ;
- Rencontre des acteurs pour identifier les besoins ;
- Elaboration d'outils de communication
- Mise en place de partenariats

Indicateurs :

- Nombre de professionnels rencontrés
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de documents de communication réalisés / distribués
- Nombre de partenariats créés

Budget :

- Conception outils de communication
- Temps agents



5.3 Travailler avec les professionnels assujettis à Redevance Spéciale Incitative

Gisement ciblé :	Public ciblé :	Porteur / Partenaires :
Déchets assimilés	Professionnels assujettis à la RDSI	GOE (Responsable Environnement, animatrice environnement)

Objectifs :

- Sensibiliser les professionnels ;
- Initier des comportements éco-citoyens
- Impliquer les acteurs pour une meilleure valorisation des déchets, et une réduction de la production d'ordures ménagères.

Description de l'action :

- Rencontre des professionnels assujettis à la RDSI;
- Identification des marges de progrès en matière de tri, réduction et valorisation des déchets
- Sensibilisation du personnel
- Redéfinition du contrat RDSI si amélioration et réduction OM constatées

Indicateurs :

- Nombre de professionnels assujettis à la RDSI rencontrés
- Nombre d'acteurs rencontrés
- Nombre d'acteurs sensibilisés
- Nombre de contrats revus suite à amélioration du tri ou réduction des déchets

Budget :

- Temps agents



5.4 Accompagner les entreprises au tri et à la réduction des déchets

Gisement ciblé :

Déchets assimilés

Public ciblé :

Professionnels

Porteur / Partenaires :

GOE (Chargé DD, animatrice environnement, ambassadrice du tri) / Club des ambassadeurs, CCI, CMA...

Nouveau !

Objectifs :

- Sensibiliser les professionnels ;
- Initier des comportements éco-citoyens
- Impliquer les acteurs pour une meilleure valorisation des déchets, et une réduction de la production d'ordures ménagères.

Description de l'action :

- Rencontre des professionnels;
- Identification des marges de progrès en matière de tri, réduction et valorisation des déchets
- Sensibilisation du personnel

Indicateurs :

- Nombre de professionnels rencontrés
- Nombre d'acteurs rencontrés
- Nombre d'acteurs sensibilisés

Budget :

- Temps agents
- Production de documents de sensibilisation



5.5 Favoriser les synergies inter-entreprises

Nouveau !

Gisement ciblé :

Déchets assimilés

Public ciblé :

Professionnels

Porteur / Partenaires :

GOE (Chargé DD, animatrice environnement) / Club des ambassadeurs, CCI, CMA.

Objectifs :

- identifier les possibilités de synergies inter-entreprises sur le territoire;
- Impliquer les acteurs pour une meilleure valorisation des déchets, et une réduction de la production d'ordures ménagères.

Description de l'action :

- Organisation réunion avec club des ambassadeurs;
- Identification des synergies inter-entreprises
- Réunions de suivi
- Evaluation

Indicateurs :

- Nombre de réunions organisés
- Nombre de professionnels présents
- Nombre de synergies créées

Budget :

- Temps agents



Axe 6 : Augmenter la valorisation des déchets

6.1 Promouvoir le compostage individuel

Gisement ciblé :

Biodéchets

Public ciblé :

Administrés

Porteur / Partenaires :

GOE (animatrice environnement, ambassadrice du tri)

Objectifs :

- inciter à la pratique du compostage;
- Détourner la partie biodéchets des ordures ménagères
- Réaliser des économies sur le traitement des déchets

Description de l'action :

- Consultation des entreprises ;
- Promotion de l'opération
- Mise en place d'ateliers compostage

Nouveau : Organisation de visites des foyers détenteurs d'un composteur individuel afin d'évaluer la pratique sur le territoire et apporter des conseils.

Indicateurs :

- Nombre de composteurs distribués
- Nombre d'ateliers organisés
- Nombre de personnes sensibilisées
- Evolution tonnage ordures ménagères

Budget :

- Temps agents
- Possibilité d'intervention de partenaires extérieurs
- Création d'outils de communication



Nouveau !

Visites terrains pour apporter des conseils aux détenteurs de composteurs

Nouveau !

6.2 Promouvoir le compostage collectif et le compostage en établissement

Gisement ciblé :
Biodéchets

Public ciblé :
Administrés, professionnels et établissements scolaires

Porteur / Partenaires :
GOE (animatrice environnement, ambassadrice du tri)

Objectifs :

- identifier avec les communes de nouvelles zones d'implantation d'aires de compostage partagé;
- Proposer des solutions à tous les administrés pour leurs biodéchets
- Proposer des solutions aux professionnels associations et établissements scolaires
- Détourner les biodéchets des ordures ménagères
- Réaliser des économies sur le traitement des déchets

Description de l'action :

- Rendez-vous avec les communes pour identifier potentiel de développement ;
- Sensibiliser et former les habitants, élus, bailleurs, référents
- Mettre en place nouvelles aires
- Former le collectif à son utilisation
- Assurer un suivi

Nouveau : Accompagner les professionnels et associations pour le déploiement du compostage en établissement

Indicateurs :

- Nombre de nouvelles aires installées
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de référents identifiés
- Nombre de bioseaux distribués
- Evolution tonnage ordures ménagères

Budget :

- Temps agents
- Possibilité d'intervention de partenaires extérieurs
- Création d'outils de communication



Nouveau !

Accompagner les professionnels et associations pour déploiement du compostage en établissement

Nouveau !

6.3 Renforcement de la collecte à la source des biodéchets

Gisement ciblé :

Biodéchets

Public ciblé :

Administrés et professionnels

Porteur / Partenaires :

GOE (animatrice environnement, ambassadrice du tri)

Objectifs :

- identifier avec les communes de nouveaux emplacements pour les bornes
- Améliorer le rendement des bornes déjà en place
- Augmenter le tonnage de biodéchets détournés des ordures ménagères
- Réaliser des économies sur le traitement des déchets

Description de l'action :

- Réaliser un premier bilan de l'opération avec les bornes déjà installées
- Rendez-vous avec les communes pour identifier potentiel de développement / amélioration ;
- Sensibiliser et former les habitants, élus

Nouveau : Mettre en place de nouvelles bornes pour les administrés et bacs individuels pour les professionnels

Indicateurs :

- Nombre de nouvelles bornes installées
- Nombre de bacs individuels distribués aux professionnels
- Nombre de personnes sensibilisées
- Nombre de bioseaux distribués
- Evolution tonnage ordures ménagères
- Evolution tonnage des biodéchets

Budget :

- Temps agents
- Création d'outils de communication
- Achat bornes et bacs



6.4 Animer une réflexion sur la gestion des déchets verts

Gisement ciblé :

Déchets verts

Public ciblé :

Administrés et professionnels

Porteur / Partenaires :

GOE (animatrice environnement, ambassadrice du tri)

Nouveau !

Objectifs :

- Réduire la quantité de déchets verts en déchèterie;
- Favoriser une valorisation matière in situ
- Apporter une solution locale
- Former les agents des espaces verts
- Sensibilisation au technique vertueuse de gestion des déchets verts

Description de l'action :

- Réflexion globale sur la gestion des déchets verts des administrés, collectivités et professionnels;
- Etudier la possibilité de création d'une aire de broyage de déchets verts
- Former les agents d'espaces verts à la gestion différenciée
- Proposer du broyat aux habitants pour optimiser le compostage individuel
- Renforcer le prêt de broyeur aux communes
- Bilan et mise en place des solutions

Indicateurs :

- Nombre de réunions organisées
- Nombre de campagne de communication réalisées
- Nombre de solutions mises en place
- Evolution tonnage de déchets verts
- Nombre de prêt du broyeur

Budget :

- Temps agents
- Possibilité d'intervention de partenaires extérieurs
- Création d'outils de communication



6.5 Augmentation de la valorisation des déchets en déchèteries

Gisement ciblé :	Public ciblé :	Porteur / Partenaires :
Déchets de déchèteries	Administrés et professionnels	GOE (Responsable service environnement)

Nouveau !

Objectifs :

- Développer de nouvelles filières REP (Responsabilité Élargie des Producteurs) sur les 3 déchèteries.
- Augmenter la part des déchets valorisés

Description de l'action :

- Veille sur le développement de nouvelles filières REP
- Organisation de la déchèteries en fonction de la mise en place de nouvelles filières REP
- Formation des agents et communication sur les nouvelles consignes de tri

Indicateurs :

- Nombre de nouvelles REP mises en place
- Evolution part des déchets valorisés en déchèteries
- Nombre d'agents formés
- Nombre de documents de communication créés

Budget :

- Temps agents
- Création d'outils de communication



6.6 Réduction des encombrants en déchèteries

Nouveau !

Gisement ciblé :

Encombrants

Public ciblé :

Administrés et professionnels

Porteur / Partenaires :

GOE (Chargé DD, animatrice environnement)

Objectifs :

- Détourner les encombrants vers la zone préservante /ressourcerie
- Détourner ce qui peut l'être vers les filières REP
- Réduire la part de déchets enfouis

Description de l'action :

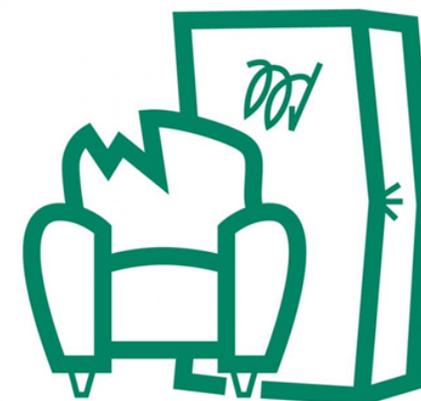
- Caractériser les déchets des bennes destinés aux encombrants en déchèteries
- Valoriser en réemploi ce qui peut l'être
- Améliorer la qualité du tri de ce flux par un renfort du contrôle des agents
- Valoriser en recyclage des encombrants par la mise en place de nouvelles filières de tri ou de REP

Indicateurs :

- Evolution du tonnages d'encombrants en déchèteries
- Evolution part des déchets vers les zones préservantes des déchèteries

Budget :

- Temps agents
- Coût caractérisation (intervention d'un prestataire)



6.7 Renouvellement des colonnes enterrées

Gisement ciblé :

Ordures ménagères et emballages

Public ciblé :

Administrés

Porteur / Partenaires :

GOE (Responsable service environnement)

Nouveau !

Objectifs :

- Renouvellement et modernisation de tout le parc de colonnes enterrées
- Geste de tri facilité avec trappe d'introduction plus grande
- Augmenter la part des emballages triés et valorisés
- Réduire les dépôts sauvages aux pieds des colonnes

Description de l'action :

- Consultation des entreprises (marché public)
- Commande des bornes
- Renouvellement en plusieurs étapes des 48 bornes enterrées du territoire

Indicateurs :

- Nombre de nouvelles bornes installées
- Evolution tonnages ordures ménagères et emballages
- Evaluation qualité du tri
- Evolution signalement de dépôts sauvages

Budget :

- Commande et installation des bornes (350 000 € HT)
- Commande de la signalétique (consignes de tri)



6.8 Caractérisation des ordures ménagères

Gisement ciblé :

Ordures ménagères

Public ciblé :

Administrés

Porteur / Partenaires :

GOE (chargé DD, animatrice environnement), Compost 66

Objectifs :

- Connaître la composition des déchets valorisables encore présents dans la poubelle des ordures ménagères
- Suivre l'évolution des différents flux présents dans les ordures ménagères dont les biodéchets
- Comparer avec les données nationales
- Identifier les actions de réduction des déchets à mettre en place

Description de l'action :

Comme pour les caractérisations de 2018 et 2022, plusieurs échantillons représentatifs des différentes typologies d'habitat (rural, semi urbain, urbain...) sont prélevés. Les sacs sont ouverts et les différents flux sont pesés. Les résultats sont ensuite analysés et sont comparés avec les données des précédentes caractérisations.

Indicateurs :

- Nombre de caractérisations des ordures ménagères réalisées
- Part des différents flux présents dans les ordures ménagères et leur évolution
- Comparaison entre les différentes caractérisations

Budget :

- Coût prestation
- Temps agents

